

Table des matières

Corps du rapport

Annexes:

Annexe I : Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable
Un cadre pour une durabilité environnementale et une prospérité partagée

Annexe II : Charte d'Athènes relative à la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD)

Annexe III : Programme de travail de la CMDD

Annexe IV : Ordre du jour de la réunion

Annexe V : Liste des participants

Introduction

1. La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a tenu sa dixième réunion à l'hôtel Holiday Inn d'Athènes du 20 au 22 juin 2005, à l'aimable invitation du Gouvernement grec.

Participation

2. Ont pris part à la réunion les 24 membres suivants de la Commission: Algérie, Amis de la Terre/MedNet, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Commission européenne, Croatie, Égypte, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Maroc, MEDCITÉS, MIO-ECSDE, Monaco, Municipalité d'Omisalj (Croatie), RAED, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Tunisie et Turquie.

3. Les composantes du PAM/PNUÉ ci-après étaient représentées à la réunion: MED POL, REMPEC, CAR/PB, CAR/PP, CAR/PAP, CAR/ASP, 100 Sites historiques et Unité de coordination.

4. Les institutions spécialisées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et autres partenaires ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs: Banque mondiale/METAP, CIS/ONUDI, AEE, CEDARE, CIHEAM, IME, IOI, WWF et MedWET.

5. La liste complète des participants figure à l'**annexe V** du présent rapport.

Ouverture de la réunion

6. Mme Carnelos, parlant au nom de M. Clini (Italie), Président du Comité directeur de la CMDD, déclare que la CMDD s'est employée à donner aux pays méditerranéens une réelle stratégie d'expansion durable visant à améliorer la conservation de l'environnement, à promouvoir une utilisation rationnelle des ressources naturelles et à catalyser le développement économique et le développement des communautés locales. Après avoir rappelé les origines de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), Mme Carnelos souligne que celle-ci doit déboucher sur un développement qui, loin de se traduire par une dégradation de l'environnement, suscite une prise de conscience accrue parmi les populations méditerranéennes et garantisse la survie de l'écosystème. Il est souligné dans la Stratégie que la durabilité ne peut être fondée que sur l'interdépendance qui existe entre l'expansion économique, l'équité sociale, la protection de l'environnement et une meilleure gouvernance. La tâche de la présente réunion consiste à proposer des améliorations spécifiques au projet de Stratégie. L'étape suivante consistera à mettre en oeuvre celle-ci au moyen de mesures concrètes reposant sur des projets pratiques de nature à intéresser les donateurs et les institutions de financement. Il conviendra de sélectionner pour chacun des sept domaines d'action prioritaires des projets pilotes et des projets de démonstration pouvant servir de base à des réformes et à des investissements dans la protection des ressources environnementales de la région.

7. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, a remercié les autorités italiennes du solide appui qu'elles apportent à l'œuvre de la CMDD et exprimé sa gratitude aux autorités grecques pour avoir accueilli la réunion. À sa neuvième réunion, tenue à Gênes en juin 2004, la CMDD a confié à l'Unité de coordination le soin de préparer une Stratégie méditerranéenne de développement durable pour qu'elle soit présentée aux Parties contractantes lors de la réunion qu'elles doivent tenir en Slovénie en novembre 2005. Le projet de SMDD a été élaboré avec la pleine participation des composantes du PAM. Elle marque l'aboutissement d'un processus de consultation exceptionnellement large et très réussi aux différentes étapes duquel la plupart des participants à la réunion en cours ont pris

une part active. Les préparatifs techniques ont été assurés par le Plan Bleu, avec l'appui d'un consultant de haut niveau et sous la supervision de l'Unité de coordination.

8. La réunion devait s'attacher en priorité à arrêter la Stratégie, dont le texte avait déjà été révisé et peaufiné plusieurs fois. Comme, de l'avis de M. Mifsud, le projet de SMDD était prêt à être approuvé, il a fait appel aux participants pour qu'ils se bornent à proposer des amendements clairs, succincts et pertinents. Se référant par analogie à la Stratégie de développement durable de l'Union européenne, M. Mifsud a ajouté que la SMDD était une stratégie à long terme qui serait révisée le moment venu. Il a rappelé que, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention de Barcelone en 2004, le développement durable était devenu l'un des objectifs primordiaux du PAM. Le projet de SMDD, qui identifiait quatre grands objectifs et sept domaines d'action prioritaires, aiderait les pays à promouvoir et à mettre en oeuvre leurs propres stratégies de développement durable aux échelons national, sectoriel et local, et le PAM, dans les limites des ressources humaines et financières dont il disposait, était prêt à les épauler dans ce processus. L'objectif visé par le Secrétariat était que la SMDD soit approuvée au niveau politique le plus élevé, bien qu'en avançant d'un pas à la fois, à commencer par les Parties contractantes. Un jalon majeur à cet égard serait l'approbation de la Stratégie lors du Sommet du Partenariat euro-méditerranéen qui devait avoir lieu à Barcelone en novembre 2005, et M. Mifsud a loué le rôle de plaidoyer déjà fructueux que jouaient les organisations non gouvernementales (ONG) à cet égard.

Élection du Comité directeur

9. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur et après les consultations d'usage, la Commission a élu son nouveau Comité directeur dont la composition est la suivante:

Président:	M. A. Lascaratos	(Grèce)
Vice-Présidents:	M. C. Clini	(Italie)
	M. A. Gannoun	(Tunisie)
	M. T. Kupusovic	(Bosnie-Herzégovine)
	M. J. Parpal	(MEDCITÉS)
	M. M. Scoullas	(MIO-ECSDE)
Rapporteur	M. E. Clancy	(Amis de la Terre/MedNet)

Comme le Président du Bureau des Parties contractantes est membre de droit du Comité directeur, le nouveau Président du Bureau (Slovénie) remplacera l'Italie à compter de novembre 2005.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

10. En réponse à une suggestion, il a été convenu que, si le temps le permettait, la récente initiative de l'UE visant à "dépolluer la Méditerranée" d'ici à 2020 serait discutée par la réunion dans le contexte des "Questions diverses". L'ordre du jour a été adopté.

Rapport sur les activités de la CMDD

11. Le Secrétariat, présentant son rapport sur les activités de la CMDD (UNEP(DEC)/MED WG.277/2), a fait savoir que les notes thématiques stratégiques avaient été révisées à la lumière des observations et suggestions formulées lors du processus de consultation. Elles continueraient d'être mises à jour puis publiées pour qu'elles puissent servir de référence pour les orientations et mesures à adopter dans les domaines d'action prioritaires dans le contexte de la SMDD. Le Secrétariat avait sollicité et fourni une

assistance pour la préparation des Stratégies nationales de développement durable (SNDD) comme demandé à la Douzième réunion des Parties contractantes. L'Italie et Monaco avaient appuyé la préparation de SNDD en Égypte, à Monaco, au Monténégro et en Syrie, et des consultations étaient en cours avec l'Espagne pour arrêter les modalités de l'appui à fournir pour l'élaboration de SNDD en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Liban et en Tunisie. Dans ce contexte, le PAM et la CMDD avaient coopéré avec le Département des affaires économiques et sociales et la Commission du développement durable (CDD) de l'ONU en vue d'organiser un atelier régional sur les SNDD dans les pays arabes. Des mandats concernant les SNDD avaient également été établis et il avait été conçu un processus préparatoire indiquant les étapes, les mesures et la feuille de route à suivre. Le calendrier prévu pour le processus au plan national signifiait que les pays intéressés pourraient prendre dûment en considération les objectifs et les mesures proposées indiqués dans la SMDD.

12. Comme suite à la demande tendant à ce qu'il soit établi une évaluation de l'état d'avancement des SNDD et de la mise en place de commissions nationales de développement durable, un projet de Bilan régional avait été réalisé sur la base des renseignements accessibles sur Internet ou pouvant être obtenus auprès des pays (UNEP(DEC)/MED WG.277/Inf.1). Les dernières informations disponibles y seraient incorporées prochainement, après quoi le Bilan serait actualisé et publié. Il apparaissait qu'en dépit du nombre limité de SNDD et de commissions nationales de développement durable existantes, chacun s'accordait rapidement à reconnaître la nécessité de coordonner les activités de développement durable. Il avait par la suite été élaboré des Lignes directrices pour des cadres stratégiques de développement durable. Le Bilan comprenait également des projets de "profils de pays" décrivant les processus, institutions et actions de développement durable dans les pays intéressés. Par ailleurs, il avait été constitué une base de données, qui devait être mise à jour périodiquement, contenant des informations sur l'état d'avancement des SNDD.

13. Indépendamment de la préparation du projet de SMDD, les activités de la CMDD concernant les questions thématiques avaient principalement revêtu la forme d'un suivi. Il n'y avait pas, à l'heure actuelle, de groupe de travail thématique spécifique en activité. Le CAR/PB s'était essentiellement employé à finaliser le Rapport sur l'environnement et le développement (RED) et à élaborer le projet de SMDD. Il avait également participé aux activités concernant le libre-échange et l'eau et avait travaillé sur la série d'indicateurs pour le suivi de la SMDD. Le CAR/PAP avait préparé un projet de Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) ainsi qu'un document sur la gestion et la gouvernance locales. Le CAR/PP, pour sa part, avait contribué à la promotion des technologies de production propre et au transfert de connaissances. Enfin, le REMPEC avait établi une Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires dans le cadre général du projet de SMDD.

14. Les membres représentant l'Algérie et la Tunisie ont été d'avis que le projet de Bilan devrait être révisé pour refléter les mesures prises, ou en voie de l'être, dans leurs pays respectifs en vue de préparer des Stratégies nationales de développement durable et les Plans d'action nationaux connexes. En outre, il a été suggéré qu'il pourrait être utile de distribuer aux membres de la Commission, comme document de référence, les Principes directeurs du développement durable qui avaient été adoptés à la réunion du Conseil européen des 17 et 18 juin.

Projet de Stratégie méditerranéenne de développement durable

15. Le Secrétariat, présentant le document UNEP(DEC)/MED WG.277/3, a décrit la procédure suivie pour réviser le projet de Stratégie depuis la précédente réunion de la CMDD. Des consultations avaient été menées au sein du PAM, avec les pays et avec les principaux groupes, et des ateliers nationaux avaient été organisés, après quoi le document avait été soumis à un examen par les pairs et avait été revu à nouveau par le Comité directeur. Le document reflétait une stratégie-cadre qui définissait les orientations des politiques et des actions de développement durable à entreprendre aux échelons national et régional. Le document, qui ne saurait être exhaustif, devait néanmoins définir un certain nombre d'actions à court et moyen terme. Après avoir exposé dans ses grandes lignes la structure du projet de la SMDD, le Secrétariat a fait savoir que des consultations seraient maintenant engagées aux échelons national et régional pour mobiliser un appui politique et pour susciter un sentiment d'appropriation de la SMDD. L'on s'emploierait lors de la prochaine réunion des Parties contractantes à définir les engagements à prendre en vue de la mise en oeuvre de la SMDD. Il serait essentiel, à cet égard, d'obtenir l'approbation des principaux groupes et l'appui des principales institutions régionales et internationales.

16. Le représentant de la France a informé les membres de ce que le Ministère français des affaires étrangères avait, avant la séance, adressé au Coordonnateur du PAM un mémoire sur la Stratégie et demandé qu'il soit envoyé rapidement aux Parties contractantes afin que leurs autorités puissent l'examiner avant la réunion de novembre 2005 en Slovénie. Le mémoire insistait aussi sur la nécessité de faire en sorte que les dimensions sociales et culturelles soient intégrées de façon plus claire dans le document de la Stratégie.

17. Un autre participant a déclaré que les ONG intéressées étaient résolues à contribuer à la préparation de la meilleure stratégie possible de sorte qu'elle ne laisse de côté aucun élément important. Il faudrait mentionner les stratégies de développement durable qui existaient déjà, en particulier les documents relatifs à la Décennie de l'éducation au développement durable et la Convention d'Aarhus. S'agissant des critiques passées, qui conservaient toute leur valeur, selon lesquelles le projet de SMDD était surtout une stratégie environnementale, il y avait lieu de rappeler que cela reflétait les intérêts de ceux qui avaient pris part à l'élaboration de la Stratégie. L'on ne pouvait guère, à ce stade, y changer grand-chose. L'approche pragmatique consisterait à apporter des amendements réalistes au document à ce stade et de prévoir l'intégration d'autres éléments sociaux, économiques et culturels à une étape ultérieure.

18. Pendant la discussion qui a suivi, beaucoup d'orateurs ont appuyé la nouvelle version du projet de Stratégie, qui représentait une nette amélioration par rapport aux versions précédentes. Ils ont remercié le Secrétariat, et notamment le Plan Bleu, des efforts qu'ils avaient déployés pour la rédiger. Ils se sont félicités du fait qu'un processus engagé il y avait quatre ans déjà touchait à sa fin et ont été d'avis que le projet de Stratégie, sans être parfait, constituait désormais un document de qualité qui, une fois revu par la réunion, pourrait être transmis aux Parties contractantes et utilisé pour les consultations avec les partenaires aux échelons national et régional. Ils ont rappelé qu'il fallait examiner le texte dans une optique pragmatique et que, comme c'était le cas pour d'autres stratégies semblables, il serait revu périodiquement. Ils ont ajouté que la Stratégie était une initiative-cadre qui n'avait pas de caractère contraignant mais dont le but était de stimuler l'adoption de stratégies nationales. Tous les membres de la CMDD et partenaires intéressés devraient par conséquent être invités à réfléchir aux mesures qui s'imposaient et aux initiatives qui pouvaient être lancées pour nouer des partenariats en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie et pour promouvoir son appropriation par les partenaires nationaux. Des ateliers nationaux pourraient être organisés à cette fin. Les initiatives adoptées

devraient également comprendre la réalisation de projets pilotes novateurs dans des domaines spécifiques, ce qui devrait être reflété dans le texte de la Stratégie.

19. Lorsque les participants ont discuté de la procédure à suivre une fois que la Stratégie avait été arrêtée par la CMDD, l'on a fait observer que les Parties contractantes demeuraient libres de donner suite à la Stratégie comme elles l'entendaient. Toutefois, la composition de la CMDD, où étaient représentés la société civile et les acteurs socio-économiques, se distinguait clairement de celle de la réunion des Parties contractantes. La Stratégie devrait par conséquent demeurer un document de la CMDD, même si elle suscitait un solide appui de la part des Parties contractantes et d'autres instances, en particulier le Partenariat euro-méditerranéen. La Stratégie devrait également être communiquée à la réunion des Points focaux du PAM pour information.

20. Beaucoup d'orateurs ont également souligné que, comme la Stratégie était axée sur le pilier environnemental du développement durable, les aspects sociaux, humains et culturels, bien que renforcés par rapport aux versions précédentes, demeuraient faibles. Un accent plus marqué devrait aussi être mis sur les aspects liés au secteur privé. Il faudrait par conséquent s'efforcer, lors du processus de révision du projet de Stratégie, de donner plus de poids à ces dimensions.

21. Le Secrétariat, en réponse aux observations formulées lors de la discussion, a dit qu'il était encourageant de constater qu'en dépit de certaines divergences de vues touchant le contenu du texte, l'avis de la majorité paraissait être que la réunion était saisie d'un document qui pouvait servir de base de travail et dont la version définitive pouvait être présentée aux Parties contractantes, bien que d'autres améliorations s'imposent. À ce propos, il fallait bien comprendre que, selon la procédure établie, la version finale du document devait être soumise aux Parties contractantes sans autres consultations intermédiaires avec, par exemple, les Points focaux du PAM, lesquels recevraient néanmoins le document à titre d'information. Il ne fallait pas perdre de vue non plus que le texte constituait un cadre et non un document contraignant et reflétait une vision ou une feuille de route visant à permettre aux pays méditerranéens de s'orienter vers un développement durable aux échelons régional et national.

22. Le Secrétariat a donné aux participants l'assurance que, d'une façon générale, les préoccupations exprimées lors de l'Atelier de Rome sur la SMDD (avril 2005) quant à la place insuffisante qui avait été accordée aux questions sociales et culturelles avaient été dûment reflétées dans la version révisée actuelle du projet de Stratégie.

Examen du projet de texte de la SMDD

23. Le Secrétariat, présentant l'examen du projet de texte de la SMDD, a rappelé le contexte et la raison d'être d'une stratégie méditerranéenne. Celle-ci entendait être le reflet régional du concept mondial de développement durable ainsi que de la prise de conscience croissante du fait que les tendances actuelles du développement n'étaient pas soutenables, l'accent étant mis sur les atouts méditerranéens et sur la coopération et les partenariats existants. L'objectif était de réduire les inégalités et de transformer les modes de consommation et de production, en se fondant sur les points forts et les opportunités de la région, afin de surmonter ses points faibles et les menaces auxquelles elle était confrontée. Il s'agissait d'une stratégie-cadre qui proposait les orientations à suivre et les mesures à adopter pour renforcer les engagements communs, la coopération régionale et la gouvernance et qui devrait jouer un rôle de catalyseur dans l'adoption et la mise en oeuvre de plans nationaux de développement durable. L'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé et avec les ONG aux plans national et régional dépendrait des résultats des projets pilotes et des projets de démonstration. Le principe qui sous-tendait la

Stratégie était l'interdépendance de ses trois piliers: croissance économique, équité sociale et protection de l'environnement. Sa mise en oeuvre exigerait la participation de multiples parties prenantes aux échelons national et régional, avec des responsabilités partagées mais différenciées. Il faudrait pour cela faire preuve de solidarité et améliorer la gouvernance tout en tenant dûment compte de la diversité culturelle. La perspective à long terme de la Stratégie était un destin partagé pour tous les pays de la Méditerranée et une visibilité rehaussée au plan mondial.

24. Les participants ont alors entrepris l'examen détaillé du texte du projet de SMDD, y compris les amendements proposés et, à plusieurs reprises, ont chargé de petits groupes à composition non limitée de régler certaines questions précises de rédaction.

Indicateurs pour la SMDD

25. Le Secrétariat a présenté les indicateurs pour le suivi de la SMDD, qui figurent à l'annexe 2 du document UNEP(DEC)/MED WG.277/3. Les indicateurs proposés avaient été sélectionnés à partir des 130 indicateurs de développement durable dans la Méditerranée établis par la CMDD et des Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que des indicateurs pertinents de l'OCDE, de la Banque mondiale et de la Commission européenne. Une quarantaine d'entre eux avaient été retenus pour le suivi à court terme, soit de 2 à 5 par domaine d'action prioritaire et 10 pour la mise en oeuvre. De 10 à 15 autres restaient à définir pour le suivi plus précis de chaque domaine prioritaire. Les indicateurs de la liste proposée étaient directement liés aux objectifs de la SMDD et comprenaient donc 33 indicateurs prioritaires et 18 indicateurs complémentaires. Le suivi global serait réalisé à l'aide de macro-indicateurs, en appliquant le principe habituel de précaution. À des questions sur la manière dont les indicateurs seraient mesurés et calculés, il a été répondu qu'il faudrait organiser une large consultation avec les réseaux et experts méditerranéens concernés; un glossaire avait été établi pour les 130 indicateurs initialement définis auxquels de nouveaux seraient ajoutés.

26. Plusieurs participants, tout en soulignant l'importance de l'établissement de rapports au titre du suivi de la SMDD, ont insisté sur la lourde charge imposée aux pays par les nombreuses obligations qui leur incombent en la matière. On a fait valoir que le CAR/INFO proposé pourrait aider à rationaliser les rapports sur les différentes activités au titre des Protocoles. Il a été reconnu qu'il faudrait adopter une méthode qui permettrait aux pays de n'établir qu'un seul rapport qui répondrait à toutes leurs obligations.

27. Le texte du projet de SMDD, y compris les indicateurs, tel que modifié au cours de cet examen approfondi figure à l'**annexe I** au présent rapport.

Proposition de Programme de travail de la CMDD

28. Le Secrétariat a présenté le Programme de travail de la CMDD proposé pour les six prochaines années, qui figure à l'annexe I au document UNEP(DEC)/MED WG.277/2. En dehors du travail d'organisation des activités et d'aide à leur mise en oeuvre assuré par l'Unité de coordination, y compris l'apport d'un appui aux pays et aux partenaires, le nouveau programme était articulé autour des priorités de la SMDD et serait révisé ultérieurement pour tenir compte des amendements qui y seraient apportés ainsi que des orientations et mesures proposées. Il donnait suite aux recommandations et propositions de la CMDD. Le Secrétariat a mentionné la concordance du programme avec les cycles biennaux de mise en oeuvre des activités dans les différents domaines thématiques compte dûment tenu des préoccupations spécifiquement méditerranéennes, et de la nécessité d'y intégrer une série de questions transversales. Il a exposé dans leurs grandes lignes les méthodes de travail proposées pour traiter les questions thématiques, fondées sur celles qui avaient été appliquées par le passé, les composantes du PAM en étant les centres chefs de file, secondés par les partenaires régionaux, des groupes d'experts et des gestionnaires de tâches. Comme auparavant, le programme de travail reposerait sur les recommandations et propositions d'action formulées précédemment par la CMDD, mais serait suffisamment souple pour permettre d'aborder les questions nouvelles importantes.

29. Les participants se sont félicités du programme de travail proposé, qui représentait un progrès important en apportant à la CMDD une méthode de fonctionnement pour les années à venir. Des préoccupations ont toutefois été exprimées au sujet des structures et méthodes de travail proposées pour traiter les questions thématiques, plusieurs participants écartant l'idée de ce qui paraissait être des structures institutionnalisées telles que les groupes de travail et les gestionnaires de tâches. Il faudrait peut-être constituer des groupes de travail, mais ne le faire que sur une base ad hoc. Il serait fait recours autant que possible aux connaissances techniques des partenaires nationaux et des ONG partenaires. En règle générale, il faudrait utiliser les structures et connaissances techniques existantes, en s'appuyant essentiellement sur les Centres d'activités régionales, le réseau des points focaux et les partenaires du PAM, au moyen d'outils comme les indicateurs et une gestion améliorée, et en renforçant les synergies avec et entre les composantes et les partenaires du PAM.

30. Plusieurs participants ont souhaité qu'une plus grande place soit faite dans le programme aux aspects essentiels que sont le suivi et la mise en oeuvre des recommandations et propositions d'action précédentes. L'accent a été mis en particulier sur la nécessité d'aider les pays à élaborer leurs stratégies nationales. Le représentant de la Banque mondiale/METAP a dit que le METAP était disposé à faciliter encore la mise en oeuvre de la SMDD et a appelé l'attention des pays sur les possibilités de financement offertes par la Banque mondiale au titre du développement durable pour 2006-2012, sous forme de vente de crédits d'émissions. Il a instamment demandé aux pays de tirer parti de ces possibilités.

31. Plusieurs participants se sont interrogés sur la nécessité de suivre le cycle biennal de mise en oeuvre de l'ONU-CDD qui leur paraissait être une formule quelque peu rigide, et ils ont demandé une plus grande souplesse. Si, comme cela était suggéré, les CAR devaient être les structures opérationnelles essentielles pour la mise en oeuvre du programme de la CMDD, rien n'empêchait que les travaux puissent commencer immédiatement sur certaines questions pour lesquelles il existait déjà un volume important de connaissances et de données. On a estimé qu'il faudrait donner plus d'importance aux questions transversales, peut-être en en faisant une composante opérationnelle distincte. Les questions sexospécifiques, entre autres, pourraient faire partie de ces questions.

32. Le Secrétariat, répondant aux observations, a donné aux participants l'assurance que le programme de travail proposé allait dans le sens des décisions prises par la CMDD à Cavtat et Gênes et des recommandations adoptées par les Parties contractantes. À son avis, il répondait aux préoccupations exprimées au sujet de l'utilisation des ressources et des structures existantes, le PAM agissant en tant qu'institution chef de file et les CAR en tant que centres chefs de file, aucune nouvelle structure n'étant institutionnalisée. La CMDD continuerait d'agir conformément aux priorités de la SMDD en appliquant les méthodes de travail qui avaient été mises au point au cours des années. Elle continuerait aussi bien entendu de suivre les recommandations approuvées de la CMDD comme indiqué dans le programme proposé, et de travailler en synergie et en coopération avec tous les partenaires intéressés. En particulier, la coopération avec les pays en vue de l'élaboration des stratégies nationales serait poursuivie. Les questions transversales retenues étaient tirées de la SMDD mais, comme pour d'autres domaines d'activité, feraient l'objet d'ajustements pour tenir compte de la version finale de la Stratégie.

33. Le Secrétariat a ajouté que lorsqu'une composante spécifique du PAM avait des compétences dans le domaine couvert par un thème, il serait normal que cette composante assume un rôle de chef de file dans la mise en oeuvre des activités correspondantes. Au cas où les compétences feraient défaut, le Secrétariat et les membres de la CMDD procéderaient à des consultations concernant la source des compétences nécessaires et profiteraient quand ils le pourraient de toute offre de ressources humaines et autres qui pourraient être mises à disposition par les membres de la CMDD, avec la participation des partenaires concernés aux niveaux régional, national et/ou local.

34. Au cours d'un échange de vues sur la gouvernance de la SMDD et les relations entre la CMDD et les Parties contractantes, il a été rappelé que cette dernière avait été créée en tant qu'organe consultatif pour faire des propositions aux Parties contractantes afin d'orienter leur action et d'éclairer leurs décisions. Néanmoins, la CMDD se composait non seulement de Parties contractantes mais aussi de représentants d'autres partenaires afin de traiter les vastes questions de développement durable. Le Coordonnateur a souligné que la CMDD était en dernier ressort responsable devant les Parties contractantes, par l'intermédiaire du PAM. Des participants ont fait observer qu'elle bénéficiait toutefois d'une certaine autonomie. Ainsi, elle pouvait prendre certaines initiatives pour promouvoir ses propres recommandations et conclusions, qu'elles aient été ou non formellement adoptées par les Parties contractantes.

35. À l'issue d'un examen détaillé, la CMDD a adopté le programme de travail, tel que modifié, qui figure à l'**annexe III** au présent rapport.

Projet de Charte d'Athènes relative à la Stratégie méditerranéenne de développement durable

36. Le représentant de la Grèce, Président, présentant le projet de Charte d'Athènes relative à la Stratégie méditerranéenne de développement durable (UNEP/DEC)/MED WG.277/2, annexe II), a souligné qu'il était destiné à appeler l'attention sur le texte important qui venait d'être finalisé. La Grèce attachait une grande importance à l'adoption par la Commission de la Charte dont le titre en particulier ne pouvait qu'honorer son pays. Une fois finalisé et adopté par la Commission, le texte serait transmis à la prochaine réunion des Parties contractantes aux fins d'approbation ou d'insertion dans la déclaration politique qui serait faite à cette réunion.

37. À l'issue d'un examen approfondi du texte, la Charte d'Athènes relative à la Stratégie méditerranéenne de développement durable, telle que modifiée, a été adoptée. Le texte de la Charte figure à l'**annexe II** au présent rapport.

Onzième réunion de la CMDD

38. Le représentant de Chypre a annoncé aux membres que son Ministère souhaitait accueillir la réunion de la CMDD en 2006, sous réserve de l'approbation du budget correspondant. Il informerait le Secrétariat en conséquence le mois suivant quand le projet de budget de son pays pour 2006 serait examiné avec le Ministère des finances.

Questions diverses

39. Le représentant de la France a rappelé que le travail de transformation du Programme des "100 sites historiques" en programme sur le patrimoine culturel méditerranéen, engagé dans le cadre de la CMDD, n'était pas encore terminé. La France et la Tunisie étaient associées dans cette tâche. Une session de travail serait organisée avec les villes, régions et fondations déjà volontaires pour participer au projet. D'autres informations à ce sujet seraient communiquées au Coordonnateur du PAM en temps opportun.

Signature de l'Accord concernant le Programme d'aménagement côtier à Chypre (PAC Chypre)

40. L'accord entre le PAM et le Gouvernement chypriote concernant le Programme d'aménagement côtier à Chypre (PAC Chypre) a été signé pendant la réunion. Cet accord avait été établi à la suite de l'étude de faisabilité préparée conformément à la décision prise par la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, tenue à Monaco en 2001, de lancer à Chypre un PAC d'une durée de deux ans. M. Mifsud (Coordonnateur du PAM) s'est félicité de la signature de l'accord, qui avait pour but de resserrer la coordination entre les différentes institutions participant à l'aménagement des zones côtières à Chypre, entreprise à laquelle le Gouvernement chypriote avait alloué des ressources substantielles.

Clôture de la réunion

41. M. Mifsud, Coordonnateur du PAM, en lui souhaitant la bienvenue, demande à M. Stavros Kalogiannis, Ministre adjoint de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics de la Grèce, de bien vouloir transmettre au Gouvernement grec les sincères remerciements de la CMDD pour l'organisation de la réunion et l'appui indéfectible et concret qu'il apporte au PAM/PNUE depuis des années. Le Ministre adjoint était le témoin de l'achèvement d'un texte qui marquait une étape, la SMDD. Fruit des efforts déployés depuis quatre ans par les Parties contractantes et tous leurs partenaires, la SMDD était un outil régional de développement durable auquel la définition d'objectifs, de buts et de domaines d'action donnait un caractère pratique. Rappelant l'intensification de la coopération entre le PAM/PNUE et l'Union européenne, M. Mifsud a demandé au Ministre adjoint d'annoncer à ses collègues, à la prochaine réunion du Conseil européen à Luxembourg, que la CMDD avait mené à bien ses travaux sur la SMDD.

42. M. Stavros Kalogiannis, Ministre adjoint de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics de la Grèce, pensait lui aussi que le PAM/PNUE, et la CMDD en particulier, étaient parvenus à la croisée des chemins dans leur travail de définition de la Stratégie. Après son adoption en Slovénie, la SMDD servirait de fondement, de guide et de source d'inspiration pour toutes les activités de protection de la Méditerranée. Le Ministre adjoint a félicité tous ceux qui avaient participé à l'élaboration du document, en insistant sur le rôle de la société civile. Rappelant que la protection de l'environnement était

sans aucune doute un accélérateur du développement et de la croissance, il a souligné que le développement durable dans la région méditerranéenne, où le tourisme représentait une telle source de revenu, était indispensable si l'on voulait assurer la prospérité de toutes les populations de la région. La SMDD couronnait les résultats des travaux de la CMDD, et le fait que cette tâche avait été achevée à Athènes honorait la Grèce. Donnant l'assurance que la Grèce continuerait de participer activement à toutes les activités du PAM/PNUE, y compris celles de la CMDD, le Ministre adjoint a rappelé trois grandes initiatives que son pays avait prises dans le passé: l'organisation à Santorini en avril 1996 d'une réunion qui avait concrètement débouché sur l'élaboration du Protocole relatif aux zones spécialement protégées de la Méditerranée; l'action menée pour resserrer les relations entre le PAM/PNUE et l'Union européenne, en particulier le Partenariat euro-méditerranéen, conformément à la Déclaration d'Athènes de 2002; et le rôle de coordonnateur assumé dans le cadre de l'Initiative européenne sur l'eau. La Grèce ferait tout ce qui est en son pouvoir, à la présidence du Comité directeur de la CMDD, pour atteindre les objectifs arrêtés dans la SMDD et, comme demande lui en a été faite, il informerait ses collègues de l'Union européenne à Luxembourg de l'achèvement de la SMDD.

43. Après l'échange des civilités d'usage, la réunion a été déclarée close le vendredi 22 juin 2005, à 14 heures.

27 Juin 2005

Annexe I

STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Un cadre pour une durabilité environnementale et une prospérité partagée

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION: POURQUOI UNE STRATEGIE MEDITERRANEENNE?	1
1. VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE: UNE EXIGENCE ET UNE PERSPECTIVE.....	3
1.1 Le développement durable, une exigence vitale pour relever les défis du développement en Méditerranée.....	3
1.2 Principes de base et perspective à long terme	6
2. PROGRESSER DANS SEPT DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES	10
2.1 Améliorer la gestion intégrée des ressources et demandes en eau	10
2.2 Assurer une gestion durable de l'énergie, atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter.....	12
2.3 Assurer une mobilité durable par une gestion appropriée des transports	13
2.4. Promouvoir un tourisme durable.....	14
2.5 Promouvoir un développement agricole et rural durable	16
2.6 Promouvoir un développement urbain durable	18
2.7 Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières.....	20
3. METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE, ASSOCIER TOUS LES PARTENAIRES ET SUIVRE LES PROGRÈS ACCOMPLIS.....	24
3.1 Un espace régional de solidarité et d'engagement.....	24
3.2 Renforcer les capacités, impliquer les acteurs et mobiliser les financements	25
3.3 Mises en œuvre nationales	28
3.4 La Stratégie méditerranéenne, comme modèle de suivi régional des progrès et de promotion du développement durable	29
Annexe 1: Synergies entre objectifs et domaines d'action prioritaires	30
Annexe 2 : Indicateurs pour le suivi de la SMDD	32
Annexe 3: Acronymes et abréviations	35

STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE *Un cadre pour une durabilité environnementale et une prospérité partagée*

INTRODUCTION: POURQUOI UNE STRATEGIE MEDITERRANEENNE?

Le développement durable est un objectif global qui vise à répondre aux besoins des générations actuelles sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés par 189 pays en septembre 2000, et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, adopté en 2002 par le Sommet mondial sur le développement durable, soulignent le besoin urgent d'un engagement accru pour réduire les inégalités et contribuer au développement des pays pauvres. Ils soulignent également la nécessité de modifier des modes de production et de consommation non viables, comme confirmé par le processus de Marrakech, de protéger et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles aux fins du développement économique et social, de sauvegarder la santé et d'intégrer l'objectif du développement durable de façon plus effective dans le processus de mondialisation. Le Sommet mondial sur le développement durable a également appelé à des stratégies régionales et nationales, reconnaissant que le développement durable ne saurait se réaliser isolément et que les résolutions internationales doivent être adaptées aux circonstances locales et aux conditions de l'écorégion.

À la Douzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Monaco, novembre 2001), les 21 pays de la Méditerranée et la Communauté européenne ont décidé de préparer une "Stratégie méditerranéenne pour le développement durable" (SMDD), en cohérence avec le processus du Sommet mondial. Ils ont demandé à la Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD) du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) d'en élaborer le projet. La deuxième Conférence euro-méditerranéenne des Ministres de l'environnement (Athènes, juillet 2002) a approuvé cette initiative.

Malgré les progrès réalisés, partout en Méditerranée on prend conscience – de façon latente mais grandissante – que les tendances actuelles du développement ne sont pas durables. Aujourd'hui, les populations méditerranéennes commencent à comprendre de mieux en mieux qu'il n'est tout simplement plus possible de continuer à exploiter les ressources, à artificialiser le littoral et à développer l'industrie, spécialement le tourisme, en l'absence d'un cadre de planification adéquat, d'une réduction des disparités Nord-Sud et des indispensables réformes des politiques. Les partenaires méditerranéens ont déjà accomplis des progrès considérables à cet égard dans le cadre de la Convention de Barcelone et de la CMDD. La Stratégie offre à ces partenaires une excellente occasion de progresser véritablement vers un développement durable, sur la base d'un partenariat véritable et du co-développement.

La Stratégie méditerranéenne est une *stratégie cadre*. Elle se propose d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, de guider les Stratégies nationales de développement durable et d'initier un partenariat dynamique entre des pays de niveaux de développement différents. En s'engageant publiquement et avec force à favoriser le développement durable et à rendre compte des progrès accomplis, les pays qui ont atteint les niveaux de développement plus élevés, les bailleurs de fonds et d'autres partenaires concernés veulent aider à créer et à soutenir un processus commun grâce auquel une attention bien plus grande sera consentie pour la mise en œuvre d'une croissance harmonieuse dans toute la région. La Stratégie méditerranéenne appelle à engager résolument la région dans un processus de développement durable en vue de renforcer la paix, la stabilité et la prospérité, en prenant en compte les faiblesses et les menaces qui pèsent sur le monde méditerranéen, mais

aussi les atouts et les opportunités. Elle prend également en considération la nécessité de réduire l'écart entre les pays développés et les pays en développement de la région.

La SMDD se fonde sur la *Vision* et les *Orientations-cadres* qui ont été déjà évaluées par la CMDD et les Parties contractantes. Les documents d'évaluation et de prospective préparés par diverses composantes du PAM et d'autres réseaux de coopération méditerranéens ont apporté de précieuses contributions à l'élaboration de la Stratégie. La Stratégie tient compte des évolutions récentes de la coopération régionale, notamment le Plan d'action pour la Méditerranée, le Partenariat euro-méditerranéen (PEM), l'Initiative arabe pour le développement durable et la Stratégie de développement durable de l'UE. Cette dernière concerne directement les États méditerranéens qui en font partie et les pays susceptibles d'en devenir membres. Elle a aussi un impact indirect sur les voisins méditerranéens de l'UE, dans la mesure où elle exige que le développement durable devienne une priorité de toutes les politiques communautaires.

L'UE et les pays développés de la rive nord auront un rôle important à jouer. Ils seront amenés à engager des politiques d'aide vigoureuses afin de favoriser le co-développement du nord et du sud. L'UE et ses partenaires méditerranéens devront aussi travailler ensemble pour encourager les processus de démocratisation, renforcer les capacités institutionnelles, améliorer la gouvernance et favoriser le processus de paix dans les régions en conflit. La mise en œuvre de la Stratégie à travers un Partenariat euro-méditerranéen et la nouvelle politique de voisinage de l'UE axés sur le développement durable aidera les pays méditerranéens à atteindre leurs aspirations beaucoup plus rapidement. La Stratégie, en particulier, pourrait faciliter la mise en œuvre de l'objectif lancé par l'UE de "dépolluer" la Méditerranée.

Pour tous les pays de la Méditerranée, le défi consistera à utiliser la Stratégie comme une opportunité de réaliser ensemble des progrès coordonnés, dans les domaines du développement humain et économique, de la protection de l'environnement et des avancées culturelles.

1. VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE: UNE EXIGENCE ET UNE PERSPECTIVE

L'environnement constitue la base du développement en Méditerranée, aussi est-il indispensable de mettre un terme à sa dégradation, qui génère déjà des coûts économiques et sociaux très élevés. La région a également besoin de réorienter son développement pour satisfaire les besoins économiques et sociaux, qui sont considérables dans le sud et l'est, sans pour cela aggraver les processus de dégradation environnementale.

La Stratégie se concentre donc essentiellement sur l'intégration des problématiques environnementales dans les secteurs clés du développement économique tout en tenant dûment compte des dimensions sociales et culturelles.

En tant que base de la construction d'un processus dynamique de développement durable, la Stratégie souligne les besoins et défis majeurs de la région, puis identifie quatre objectifs essentiels et un ensemble d'actions à réaliser dans sept domaines d'action prioritaires. Un jeu d'indicateurs, ci-annexé, contribuera au suivi de la mise en œuvre de la SMDD.

1.1 Le développement durable, une exigence vitale pour relever les défis du développement en Méditerranée

Sur le plan global, le défi environnemental est l'un des plus critiques. La dégradation de son environnement fait courir à la Méditerranée un grave danger, celui de perdre ses principaux atouts qui fondent son originalité, en particulier pour l'agriculture et le tourisme. La persistance d'une mauvaise gestion des ressources naturelles rares, notamment l'eau, les terres agricoles, l'énergie et le littoral, compromettra le développement économique, la qualité de vie et la stabilité sociale. La poussée démographique et le chômage, associés aux déficits entrepreneuriaux et aux problèmes sociaux, augmenteront encore ces pressions. En outre, sans une amélioration de la coopération régionale et des dispositifs de gouvernance, le processus de mondialisation pourrait aggraver les tendances négatives.

Le défi environnemental

La dégradation environnementale s'est accélérée depuis quelques décennies, mettant en mouvement une évolution irréversible qui prend les formes suivantes:

- Des terres agricoles de grande qualité disparaissent à cause de l'urbanisation et de la salinisation. Plus de 80 pour cent des zones arides et sèches sont touchées par la désertification, dont les conséquences seront encore accrues par l'impact du changement climatique.
- Les rares ressources en eau sont surexploitées et menacées d'épuisement ou de dégradation.
- Le cadre de vie urbain et la santé sont dégradés par la congestion par les transports motorisés, le bruit, la mauvaise qualité de l'air et la croissance rapide de la production de déchets.
- Le littoral et la mer sont victimes de la pollution, les côtes s'artificialisent et/ou s'érodent, tandis que les ressources halieutiques s'amenuisent.
- Les paysages et la biodiversité irremplaçables de la région, depuis les littoraux densément peuplés jusqu'aux arrière-pays marginalisés, surexploités ou au contraire à l'abandon, sont bouleversés.

Bien qu'il soit difficile de les traduire en chiffres, les coûts de la dégradation de l'environnement sont à l'évidence très significatifs. En outre, la région est de plus en plus vulnérable aux inondations, coulées de boues, séismes, tsunamis, sécheresses, incendies et déséquilibres écologiques, qui ont un impact direct et immédiat sur les revenus et le bien-être d'une grande partie de la population.

L'augmentation potentielle de la pression environnementale dans les régions côtières dans les 20 prochaines années est considérable, en particulier du fait du tourisme avec 137 millions de visiteurs supplémentaires, des transports qui devraient plus que doubler en volume, de l'urbanisation (33 millions de personnes supplémentaires à loger) et de l'étalement urbain ou des infrastructures énergétiques. L'extension continue des modes de production et de consommation non durables est susceptible d'augmenter gravement les coûts de la dégradation environnementale, lesquels, selon les chiffres de la Banque mondiale, représentent déjà entre 3 et 5 pour cent du PIB. L'environnement n'est pas à considérer comme contrainte supplémentaire, mais comme un moteur, un atout et un incitatif.

Les populations de la Méditerranée sont aujourd'hui beaucoup plus conscientes des risques qui pèsent sur leur environnement et sur leur exceptionnel patrimoine naturel et culturel. Des politiques et des actions importantes ont été menées dans presque tous les pays et montrent qu'il est possible de trouver des solutions adaptées aux spécificités des problèmes, des cultures et des territoires méditerranéens. Ces efforts sont cependant trop peu nombreux pour inverser les tendances actuelles non viables. Si des changements majeurs n'interviennent pas, la Méditerranée, première région touristique au monde, pourrait "mettre en péril" ses principaux atouts, ce qui entraînerait des contraintes économiques supplémentaires et une détérioration des conditions de vie.

Les défis démographique, économique, social et culturel

Il existe un contraste frappant entre les situations démographiques des pays du nord et du sud de la Méditerranée. Ceux de la rive nord sont confrontés au problème d'une population vieillissante tandis que, dans les pays situés au sud et à l'est, la croissance démographique reste une problématique majeure, avec 90 millions d'habitants attendus en plus d'ici 2025. Cependant, la chute spectaculaire des taux de fécondité, observée au cours des 10 dernières années dans ces pays, se traduit aujourd'hui par une transition démographique.

Bien que traditionnellement un espace de commerce et de transit, la Méditerranée n'a que insuffisamment réussi à être compétitive sur les marchés internationaux. Malgré le succès de quelques pôles de croissance et systèmes locaux de "grappes" d'entreprises (*clusters*), celles-ci, pour la plupart petites et moyennes, manquent encore trop souvent de dynamisme et de compétitivité. Elles ne se distinguent généralement guère en termes d'innovation car elles sont depuis trop longtemps fondées sur une "économie de rente", encouragée par une exploitation de type "minier" de la situation géographique et des ressources naturelles.

Un problème dramatique d'intégration au marché du travail existe, surtout parmi les jeunes. Le Nord n'arrive pas à absorber la pression considérable de l'émigration des pays du sud et de l'est de la Méditerranée, lesquels doivent créer plus de 30 millions d'emplois nouveaux d'ici 2025. Contrairement à d'autres régions comparables du monde, ces pays n'ont pas encore réussi à "décoller" sur le plan économique, et le PIB moyen par habitant de plusieurs d'entre eux demeure encore le cinquième du niveau des pays méditerranéens de l'UE en parité de pouvoir d'achat.

La plupart des économies méditerranéennes, insuffisamment dynamiques depuis 20 ou 30 ans par rapport à d'autres régions du monde, connaissent des situations difficiles pour l'emploi, avec des taux de chômage qui se situent généralement entre 8 et 25 pour cent. La pauvreté est étroitement liée à la situation de l'emploi, et aussi aux mutations qui marginalisent des composantes de la société, par exemple la transformation très rapide dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat ainsi que dans le monde rural.

Les questions sociales sont aussi un sujet de préoccupation essentielle, surtout dans le sud et l'est de la Méditerranée. Malgré des progrès, des retards en termes d'alphabétisation et d'égalité entre les sexes persistent. La pauvreté, surtout dans les zones rurales, reste un problème prédominant dans beaucoup de pays, bien que la pauvreté extrême soit limitée. La situation est aggravée par une distribution inéquitable des richesses. Les populations de plusieurs pays du sud et de l'est de la Méditerranée souffrent aussi d'un accès insuffisant à l'eau potable et à l'assainissement.

La situation des pays en ce qui concerne leur capacité culturelle est très inégale; elle n'est guère apparente tant manquent les indicateurs culturels, il est vrai plus difficiles à définir que dans d'autres secteurs. Les travaux de la Stratégie ont permis de mesurer à la fois les handicaps et les éléments de diversité qui eux aussi sont grands et doivent être respectés dans la mesure où ils témoignent de la volonté de réaffirmer la diversité naturelle dans le cadre de la mondialisation et privilégient la culture unique de la Méditerranée en tant qu'atout économique et social fondamental.

Les défis de la mondialisation, de la coopération régionale et de la gouvernance

Le défi de la mondialisation requiert une coopération régionale élargie, une stabilité politique et une protection sociale. Néanmoins, face à ces exigences, la situation des pays méditerranéens apparaît très asymétrique.

L'intégration dans l'Union européenne des États méditerranéens membres (Espagne, Portugal, Grèce et aujourd'hui Slovaquie, Malte et Chypre) a considérablement amélioré leur situation politique et économique. L'élargissement possible de l'Union aux autres pays de l'est de l'Adriatique et à la Turquie, renforcerait cette tendance et conduirait à une certaine convergence politique, économique et sociale. Les pays méditerranéens membres de l'UE font ainsi face au défi de la mondialisation avec le soutien fort que l'UE représente.

Les pays méditerranéens du sud et de l'est, confrontés eux aussi à la mondialisation, ne bénéficient pas du dynamisme d'une telle coopération régionale. Le Partenariat euro-méditerranéen, institué en 1995, a encore besoin d'une vision collective de développement durable, tout comme de moyens et d'engagements appropriés. Le problème se voit aggravé par l'insuffisance des niveaux de coopération Nord-Sud et Sud-Sud et par la persistance des conflits, particulièrement au Proche-Orient, même si certaines solutions à long terme semblent émerger. Au regard de la lenteur des progrès d'extension de la démocratie, la gouvernance est faible et le besoin de réformes politiques et sociales fort, en particulier dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, où elles tardent à se mettre en place.

Si les réformes indispensables ne sont pas mises en œuvre d'urgence, la tendance à un accroissement des disparités politiques, économiques et sociales entre les deux rives de la Méditerranée aboutira à une instabilité croissante et l'asymétrie économique et sociale existante ne fera que s'accroître. L'alternative consisterait à optimiser les complémentarités et les potentialités entre Nord et Sud dans le cadre d'un processus de développement durable conjoint mais différencié, de manière à maximiser les effets positifs de la mondialisation.

Le choix à long terme doit se faire en définitive entre, d'une part, un développement inégal du Nord et du Sud, et d'autre part, un développement conjoint, bâti autour de la notion forte de destin régional commun. Dans cette perspective, la meilleure chance qu'ont les pays méditerranéens – qu'ils soient ou non membres de l'UE – de relever le défi de la mondialisation et de devenir concurrentiels dans le monde multipolaire qui tend à se constituer, consiste à unir leurs forces dans un espace régional élargi, allant de l'Europe à la Méditerranée, et d'en faire un espace de stabilité, de prospérité partagée, de démocratie et de tolérance.

La Politique européenne de voisinage (PEV), lancée par l'UE en 2003/2004, est une démarche faite dans la bonne direction. La PEV vise à resserrer la coopération politique et l'intégration économique entre l'UE et ses voisins immédiats et à favoriser l'amélioration de la gouvernance et la réforme dans les pays méditerranéens. Par le biais de plans d'action définis de concert, l'UE et ses partenaires, associés à la PEV, s'attaqueront aux problèmes d'intérêt commun et élaboreront des mesures favorables à la croissance économique et à la cohésion sociale, qui élèveront les niveaux de vie et protégeront l'environnement, ce qui contribuera à atteindre l'objectif à long terme du développement durable dans la région méditerranéenne.

1.2 Principes de base et perspective à long terme

Les principes de base

Le principe de base de la Stratégie méditerranéenne est que la durabilité doit se fonder sur l'interdépendance de ses trois piliers: le développement économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement, ainsi que sur une meilleure gouvernance. Dans la région, l'environnement, la culture et le développement sont indissolublement liés, aussi est-il non seulement vital mais de plus en plus urgent d'accélérer la progression vers un développement durable. Dans ce but, il est indispensable de créer des emplois à grande échelle et de réduire la pauvreté, bien que ces objectifs dépendent en partie de politiques qui vont au delà du champ de la Stratégie. Sur le plan social, il est crucial d'améliorer le niveau de vie général en se fondant sur le principe de l'accès aux services de base et aux ressources financières, d'égalité des sexes et d'équité entre les générations. La mise en œuvre de la Stratégie exige également de promouvoir une gouvernance améliorée, de même que la justice et la pleine reconnaissance des droits de l'homme. Les approches fondées sur le développement local et la participation de la société civile, du secteur privé, des ONG, de multiples acteurs et des partenariats ainsi que la responsabilisation des entreprises devront être fortement encouragées.

En matière de coopération internationale, la Stratégie est fondée sur les principes de solidarité et de responsabilité commune mais différenciée entre pays développés et pays en développement. Elle réaffirme la valeur stratégique de la diversité culturelle et souligne la nécessité d'éviter le paradigme d'un modèle unique de développement. Il faut donc inverser les tendances actuelles en menant une action concertée pour éviter un développement non équitable, déséquilibré, standardisé et gaspilleur pour la Méditerranée et ses sous-régions et conjurer les risques et les perspectives peu encourageantes des tendances observées.

Une perspective à long terme pour la Méditerranée

La Stratégie se fonde sur la vision à long terme d'une Méditerranée "durable", c'est-à-dire politiquement stable, prospère et pacifique. Cette vision se fonde sur le choix volontariste d'un scénario "gagnant-gagnant", qui entend favoriser le co-développement du nord et du sud tout en exploitant les synergies positives de la gestion rationnelle de l'environnement, du développement, et de la gestion économique. Des efforts conjoints sont indispensables pour progresser dans la gestion durable des ressources et du littoral et valoriser les diversités naturelles et culturelles de la région. Une dynamique de complémentarité et d'échange devra ainsi être développée entre l'Europe et ses voisins méditerranéens, autour d'un concept fort de "destin partagé" et de responsabilités communes et différenciées.

Une fois que la Stratégie aura été adoptée de manière collective et mise en œuvre par le biais de stratégies nationales, la région devrait évoluer vers un modèle d'écorégion fortement intégrée au sein d'un espace euro-méditerranéen élargi, prospère et stable. Devrait alors émerger en Méditerranée une unité régionale forte, où le développement se fondera sur la reconnaissance de la valeur stratégique de l'environnement et de la diversité, et où l'ensemble des pays s'investiront dans des processus de gouvernance favorisant le développement durable, la croissance économique et l'amélioration des niveaux de vie.

Selon ce scénario, la nouvelle Méditerranée saura s'inscrire avec succès dans la mondialisation en valorisant ses spécificités, ses complémentarités et ses synergies avec les pays voisins de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes. Les fractures économiques et sociales internes et entre pays pourront se réduire progressivement, et les Objectifs du Millénaire pour le développement seront atteints. Les biens publics essentiels devront être protégés et dans certains cas restaurés, tandis que la gestion et la valorisation des ressources naturelles seront nettement améliorées. Les populations de la région seront amenées à prendre davantage conscience de l'immense potentiel que constituent la diversité et la qualité de leur patrimoine pour l'essor d'un tourisme spécifique et diversifié, développé en synergie avec l'agriculture et d'autres activités économiques. Les villes deviendront de véritables vecteurs de développement régional, tandis que des emplois pourront être créés dans de nouveaux créneaux porteurs,

notamment la recherche et le développement, l'accès aux services de base, les industries et technologies propres, les techniques pour les économies d'eau et d'énergie, les produits agricoles et agroalimentaires de qualité, la valorisation de la biodiversité et les transports en commun. L'UE et ses voisins du sud auront compris leurs intérêts mutuels et reconnu le caractère fructueux de leurs complémentarités et de leurs échanges au sein d'un monde globalisé et concurrentiel.

1.3 Quatre grands objectifs

Les quatre objectifs suivants visent à promouvoir des progrès en termes de durabilité dans les domaines de l'économie, du social et de l'environnement ainsi que dans celui de la gouvernance.

Objectif 1: Contribuer à promouvoir le développement économique en valorisant les atouts méditerranéens

Fondée sur l'idée que la protection de l'environnement et la croissance économique ne sont pas forcément incompatibles, la Stratégie vise à renforcer le développement économique tout en diminuant la pression sur les ressources naturelles. On devrait aboutir ainsi à un équilibre entre la satisfaction des besoins des populations, les exigences des activités économiques et la protection de l'environnement, et ainsi répondre à la demande d'emplois et aux besoins sociaux, réduire l'écart entre les revenus et l'asymétrie entre pays en développement et pays développés et promouvoir la croissance.

Pour atteindre l'objectif en matière de création d'emplois et de revenus, on soutiendra les initiatives régionales et nationales visant à renforcer les financements internationaux et privés de même que les aides publiques au développement dans les pays méditerranéens, en privilégiant notamment les pays du sud et de l'est. Dans ce but, on valorisera les opportunités offertes par la future Zone de libre-échange euro-méditerranéenne et par les relations avec d'autres pays du Moyen-Orient, tout en encourageant les investissements issus de partenariats bilatéraux entre pays du nord et du sud. Il faudra tenir compte des résultats de l'étude d'impact de durabilité relative à zone de libre-échange euro-méditerranéenne lancée par la Commission européenne

Pour atteindre ces objectifs, la Stratégie appelle à des flux cumulatifs de valeur ajoutée qui se fonderaient sur les atouts naturels et culturels uniques de la région, tout en empruntant de nouvelles voies pour promouvoir l'innovation, les compétences et la culture. On encouragera donc le développement de nouvelles activités dans le secteur des services, des productions propres et des technologies novatrices susceptibles de réduire la consommation des ressources naturelles, en incluant la promotion des PME-PMI, vecteurs de développement économique et de création d'emplois. Des interactions beaucoup plus fortes sont nécessaires au niveau local, entre le secteur privé et les établissements de formation et de recherche, et pour la création de systèmes locaux de "grappes" d'entreprises (*clusters*) dynamiques. Une meilleure répartition des activités nouvelles dans les pays en développement doit aussi être recherchée pour pouvoir offrir des emplois au niveau local et parvenir ainsi à réduire la "fuite des cerveaux". On cherchera également à encourager un développement régional équilibré, en évitant les concentrations excessives d'activités sur le littoral.

Objectif 2: Réduire les disparités sociales en réalisant les Objectifs du Millénaire pour le développement et renforcer les identités culturelles

Le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités de tous les acteurs constituent une exigence fondamentale. La protection de l'environnement, le développement économique et le progrès durable ne pourront en effet être obtenus tant qu'une part aussi importante de la population restera analphabète et n'aura pas accès aux services essentiels. Il est indispensable de renforcer les mesures visant à réduire les inégalités entre les

sexes, de promouvoir le rôle des femmes dans la société, de soutenir la mise à niveau du milieu rural, trop souvent oublié, et de planifier un développement urbain durable.

À cet effet, la Stratégie reprend à son compte les Objectifs du Millénaire pour le développement visant à améliorer les conditions de vie des populations et l'égalité des sexes.

La situation et l'évolution sociales sont un volet majeur pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques de développement durable. Les stratégies nationales, parce que proches des réalités spécifiques doivent bien entendu avancer des propositions pour lutter contre les problèmes d'emploi et la pauvreté. Les Objectifs pertinents du Millénaire pour le développement doivent être respectés dans la région et suivis régulièrement à partir des indicateurs appropriés. La région méditerranéenne gagnera à voir s'engager une concertation sur l'emploi dès qu'elle pourra être utilement préparée.

La promotion de la diversité culturelle, des valeurs et des connaissances traditionnelles est également essentielle. Certains volets de la Stratégie concernent tout particulièrement les aspects culturels, à savoir l'éducation (axée sur le développement durable), les échanges culturels, l'encouragement à l'adoption de labels méditerranéens, la promotion de nouvelles formes de tourisme culturel et la coopération en vue de la mise en valeur du patrimoine culturel.

Objectif 3: Changer les modes de production et de consommation non durables et assurer une gestion durable des ressources naturelles

Aucun développement ne peut être "durable" si on ne met pas un terme aux pratiques non viables qui affectent les biens collectifs essentiels et si l'on ne contribue pas à leur restauration. La priorité doit être donnée à la protection de la mer, du littoral, du climat et de la qualité de l'air, des ressources en eau, des sols et de la biodiversité, des savoir-faire traditionnels et du patrimoine culturel et paysager, de même qu'à la réduction de la vulnérabilité aux risques naturels tels qu'inondations, incendies, sécheresses, séismes et tsunamis. La continuelle dégradation des sols, des paysages et du littoral doit aussi être stoppée et les objectifs du Sommet de la Terre de protection et de valorisation de la biodiversité marine, littorale et continentale atteints.

Il est vital de briser les liens qui rendent le développement économique dépendant d'une progression correspondante, sinon supérieure, de l'exploitation des ressources naturelles; il faut en conséquence "découpler" la croissance économique de la pression croissante sur l'environnement, et ainsi contribuer à réaliser l'Objectif pertinent du Millénaire pour le développement. À cette fin, il convient d'abord de faire évoluer les modes de consommation et de production, en ayant recours à des sources renouvelables d'énergie, à des technologies propres, à des infrastructures adéquates, à des transports collectifs plus efficaces et à des procédures "écologiques" de passation des marchés publics. Il est nécessaire de donner accès à l'information, à l'éducation, à la formation et au perfectionnement des compétences pour passer d'une culture d'"urgence" à une culture de "prévention". La gestion de l'eau, de l'énergie, du sol et des ressources littorales doit être améliorée, et la production de déchets et d'émissions polluantes réduite. Un tel "découplage" sera susceptible de bénéficier à la fois aux entreprises et à l'environnement et d'offrir un scénario "gagnant-gagnant".

Objectif 4: Améliorer la gouvernance à l'échelle locale, nationale et régionale

Le développement durable à grande échelle ne peut être mis en oeuvre sans une gouvernance adéquate, ce qui exige que l'exercice du pouvoir se pratique dans un esprit d'ouverture, de participation, de responsabilité, d'efficacité et de cohérence. La Stratégie reprend à son compte le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, selon lequel des politiques environnementales, sociales et économiques saines, des institutions démocratiques veillant à répondre aux besoins des populations, un état de droit, des mesures anti-corruption, l'égalité des sexes et un milieu favorable à l'investissement constituent les bases indispensables du développement durable. En effet, sans une gouvernance plus efficace et une participation dynamique des divers acteurs,

aucun autre objectif de la Stratégie ne peut être atteint. Dans ce but, on devra soutenir les efforts régionaux et nationaux visant à favoriser une meilleure gouvernance, un développement local participatif, une implication de la société civile et des ONG, ainsi que les partenariats avec le secteur privé. L'application des principes de la Convention d'Aarhus encouragera la société civile à contribuer à la mise en place du développement durable.

Il convient également de souligner l'importance d'une gestion de l'environnement fondée sur une planification territoriale intégrée et un système de responsabilité partagée. Ce point implique de développer des réseaux et d'encourager le dialogue entre les acteurs, la diffusion du savoir et la formation aux pratiques de gestion efficiente. On devra aussi promouvoir la coopération régionale et sous-régionale entre les pays méditerranéens, tout particulièrement en créant des modalités de participation et des procédures de travail plus rationnelles et efficaces. L'amélioration de la gouvernance passe nécessairement par l'éducation et la formation, en particulier l'éducation au développement durable. La Stratégie pour l'éducation au développement durable (Vilnius, 2005) ayant été adoptée par 13 Parties contractantes, elle pourrait servir de modèle pour une action régionale concertée.

Enfin, une partie importante de la Stratégie consiste à développer des synergies pour renforcer les processus de mise en oeuvre des Conventions globales, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et le Protocole de Kyoto y relatif, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en relation avec la Convention de Barcelone et les autres instruments régionaux pertinents.

1.4 Sept domaines d'action prioritaires et les synergies

Il est indispensable de faire des progrès concrets dans sept domaines d'action prioritaires et interdépendants:

- la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau;
- la gestion plus rationnelle de l'énergie, l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables et l'adaptation, en les atténuant, aux effets du changement climatique;
- la mobilité durable, grâce à une gestion appropriée des transports;
- le tourisme durable, secteur économique porteur;
- l'agriculture et le développement rural durables;
- le développement urbain durable;
- la gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

Ces domaines prioritaires d'action ont été choisis pour plusieurs raisons:

- Ce sont ceux qui sont les plus menacés par les tendances non durables. Parmi eux, une attention particulière devra être portée aux questions concernant la mer et le littoral, qui constituent un bien commun des peuples de la Méditerranée.
- Ce sont aussi des domaines cruciaux sur le plan économique et social et qui offrent un potentiel d'amélioration important. Il est cependant clair que des efforts considérables doivent aussi être déployés dans d'autres secteurs, l'industrie tout particulièrement, pour faire face aux défis que la région se doit de relever.
- Ces sept domaines prioritaires sont pertinents en termes d'action et présentent des carences en matière de gouvernance et d'intégration qu'il convient de corriger si l'on veut que la région puisse s'engager dans un processus de développement durable.

La matrice en annexe 1 résume le cadre logique de la Stratégie et indique les interrelations entre les quatre grands objectifs et les sept domaines d'action prioritaires.

2. PROGRESSER DANS SEPT DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

Les objectifs, orientations et actions proposés pour les sept domaines d'action prioritaires n'ont qu'une valeur indicative¹ dans la mesure où ils sont applicables à l'ensemble de la région. Bien qu'identifiées séparément, les actions proposées sont fortement interdépendantes et d'autant plus susceptibles de réussir qu'elles seront menées de façon convergente et en étroite association les unes avec les autres.

L'ensemble des parties prenantes devraient contribuer à la mise en œuvre de ces actions en veillant à favoriser les solutions au meilleur rapport coût-bénéfice, en privilégiant les instruments de marché et en ayant recours le cas échéant à des études d'impact. Bien évidemment, cette mise en œuvre représente un coût. Les fonds nécessaires pourraient provenir d'une économie directe faite sur les infrastructures et la consommation de ressources naturelles, de la réduction des niveaux de pollution et des coûts de la dégradation environnementale (estimés entre 3 et 5% du PIB dans certains pays), de réformes politiques et, naturellement, de la coopération internationale.

Les différences de situation et d'enjeux entre les pays ou groupes de pays sont importantes et pourraient justifier d'adopter des approches et des objectifs spécifiques. Bien que les approches régionales et sous-régionales préconisent la recherche de la cohérence, comme le définit la Stratégie commune, des objectifs nationaux devront à l'évidence être précisés ou ajustés, en accord avec chaque cadre de planification nationale. Des "actions pilotes", aux coûts restreints mais avec un fort potentiel de visibilité, devraient être proposées comme levier d'accélération du changement et comme outil politique témoignant de l'engagement en faveur du développement durable. En plus des actions proposées ci-après, la mise en œuvre des recommandations de la CMDD déjà adoptées devrait être renforcée.

2.1 Améliorer la gestion intégrée des ressources et demandes en eau

L'eau est une ressource rare, fragile et inégalement répartie dans l'espace et le temps, et le changement climatique devrait accentuer l'irrégularité des pluies et diminuer leur volume. En raison de ces précipitations aléatoires et de l'aridité, l'alimentation en eau constitue une contrainte majeure pour l'agriculture. L'irrigation est la plus grosse consommatrice d'eau. La population disposant de moins de 1 000 m³ par habitant et par an, s'élève à 108 millions d'habitants et pourrait atteindre 165 millions en 2025. Certains pays sont dans une situation critique.

Les stratégies nationales ont privilégié des politiques de l'offre en multipliant les ouvrages de retenue et les forages. De nombreux barrages dans les pays du sud et de l'est vont cependant perdre l'essentiel de leur capacité du fait de l'envasement et seuls quelques pays ont encore un potentiel à exploiter sur le long terme. Les nappes aquifères, dont beaucoup sont constituées d'eaux fossiles non renouvelables, sont surexploitées ou irréversiblement dégradées par des intrusions salines. Les réseaux hydrologiques se détériorent du fait de la surexploitation des bassins versants et de la disparition des zones humides. La gestion des ressources des eaux transfrontalières est une source potentielle de conflits.

La plupart, sinon tous les pays méditerranéens, sont confrontés simultanément à plusieurs questions liées à l'eau: comment gérer durablement leurs maigres ressources hydriques, comment assurer l'accès à l'eau potable aux populations non encore desservies et comment habituer les usagers à des comportements économes en eau. Le premier défi appelle des politiques de la demande en eau pour réduire les pertes et les mauvaises utilisations, créer une valeur ajoutée supplémentaire grâce à un emploi plus efficace de l'eau d'irrigation et des eaux industrielles et urbaines, et satisfaire à un coût réduit les besoins économiques et sociaux. Il requiert aussi une gestion intégrée des bassins versants et des écosystèmes humides et une

¹ Pour les objectifs de la Stratégie, l'année de référence est 2000, sauf si une autre année est mentionnée. Pour les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'année de référence est 1990.

augmentation de l'offre, notamment grâce à des formes non conventionnelles d'approvisionnement en eau.

Le second défi appelle la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le troisième défi appelle un renforcement des partenariats entre utilisateurs et organisations locales de gestion de l'eau, ainsi que des campagnes de sensibilisation aux économies d'eau auprès des usagers.

Certains pays du nord comme du sud ont commencé à assurer une gestion plus efficiente de l'eau comme y a invité le Sommet de Johannesburg. L'UE a lancé une initiative pour l'eau dont la composante méditerranéenne représente un cadre de coopération pour contribuer à atteindre dans la région les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Objectifs

- Stabiliser la demande en eau grâce à une atténuation des pertes et du gaspillage (réduction de la demande au nord, accroissement maîtrisé au sud et à l'est) et augmenter la valeur ajoutée par mètre cube d'eau utilisé.
- Promouvoir la gestion intégrée des bassins versants incluant les eaux de surfaces et souterraines et les écosystèmes et des objectifs de dépollution. .
- Atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement.
- Promouvoir la participation, le partenariat et une coopération active et solidaire pour la gestion durable de l'eau au niveau local et national.

Orientations et actions

Coopération régionale

1. Promouvoir la composante méditerranéenne de l'initiative pour l'eau de l'Union européenne comme un des moyens de réaliser les Objectifs du Millénaire et de mise en œuvre du Plan de Johannesburg. Renforcer les synergies avec les bailleurs de fonds pour l'appui aux investissements ainsi qu'avec les autres cadres de coopération régionale.

Gestion de la demande d'eau

2. Fixer dans les stratégies nationales des objectifs précis d'efficience au niveau global et par secteur. Réorienter les politiques de l'eau de façon à intégrer la gestion de la demande en eau dans les politiques agricoles et les autres politiques sectorielles. Encourager une approche de la demande visant à améliorer un usage efficace de l'eau, à réduire les pertes inutiles, à mettre en œuvre des pratiques d'économie de l'eau d'irrigation, et à impliquer l'industrie, le tourisme et les villes dans le contrôle du gaspillage.
3. Mettre en place un système fiscal et une politique des prix adaptés ainsi que des mesures destinées à encourager les investissements nécessaires à une gestion par la demande, et développer des mécanismes financiers pour internaliser les coûts externes et anticiper les bénéfices des économies d'eau.

Gestion intégrée des ressources en eau

4. Encourager la création d'organisations et entités appropriées pour la gestion intégrée des bassins versants(eaux de surface, eaux souterraines et écosystèmes)en termes qualitatifs et quantitatifs. Renforcer les engagements adoptés au niveau international pour la gestion des eaux transfrontalières.
5. Conserver et accroître les ressources hydriques par des mesures de conservation des eaux et des sols, les pratiques agricoles et forestières, la petite irrigation, la gestion des eaux de ruissellement, l'irrigation par épandage, la mobilisation des eaux non conventionnelles ainsi que le recyclage des eaux urbaines, industrielles et de drainage en prenant en compte les paramètres de qualité.
6. Renforcer, le cas échéant, les réglementations et les autres instruments visant à limiter la surexploitation des nappes phréatiques et des ressources hydriques non renouvelables, tout en encourageant là où c'est justifié, la recharge artificielle des nappes phréatiques.
7. Protéger les écosystèmes aquatiques et restaurer leur rôle régulateur.

Accès à l'eau et à l'assainissement

- 8 Soutenir les investissements visant à réduire de moitié, d'ici 2015 (comparé à 1990), le pourcentage des populations n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement en référence aux objectifs du Millénaire pour le développement.
- 9 Renforcer, le cas échéant, les régulations et promouvoir les investissements en matière de systèmes de traitement des eaux usées, pour prévenir et réduire les pollutions en provenance de sources urbaines et industrielles.

Gouvernance de la gestion de l'eau

- 10 Promouvoir des dispositifs pour une gestion intégrée et participative des ressources en eau, incluant des partenariats avec les collectivités locales, le secteur privé et les ONG.
- 11 Prendre des initiatives pour sensibiliser les usagers à la nécessité d'économiser l'eau et de protéger sa qualité.

2.2 Assurer une gestion durable de l'énergie, atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter

La consommation d'énergie des pays méditerranéens, dépendante très largement des sources d'énergie fossiles, a plus que doublé depuis 30 ans. De nombreux pays méditerranéens présentent une structure tarifaire et fiscale qui n'incite pas à l'économie d'énergie. De plus, les énergies renouvelables ne sont pas suffisamment encouragées. Si cette tendance se poursuit, la contribution de la Méditerranée au total mondial des émissions de gaz à effet de serre pourrait passer de 7 à 9% et la dépendance énergétique de la région pourrait s'accroître considérablement.

Cette situation est d'autant plus regrettable que la Méditerranée est une écorégion particulièrement vulnérable au changement climatique, qu'elle dispose d'un potentiel significatif en énergies naturelles renouvelables (solaire, éolien,...) et qu'elle pourrait réduire sensiblement sa consommation en utilisant l'énergie de manière rationnelle. Des politiques qui suivraient ces orientations encourageraient les progrès techniques, permettraient la création d'emplois et augmenteraient la productivité. Une mise en œuvre résolue de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et de son Protocole de Kyoto (pour les pays qui l'ont ratifié ou le ratifieront) fourniraient également des bénéfices locaux et globaux à court et long terme, notamment en renforçant la coopération régionale et en finançant des projets de développement durable dans les pays méditerranéens en développement.

Objectifs

- Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Valoriser le potentiel d'énergies renouvelables.
- Contrôler, stabiliser ou réduire, selon les cas, les émissions de gaz à effet de serre.
- Inscire les mesures d'adaptation au changement climatique parmi les objectifs majeurs des plans nationaux de développement.
- Accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales concernées.

Orientations et actions

Promouvoir les politiques d'économie d'énergie et les énergies renouvelables et plus propres

- 1 Fixer dans les stratégies nationales et locales de développement durable, des objectifs globaux et par secteurs d'activités visant à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables. Un objectif souhaitable d'ici 2015 serait une réduction de l'ordre de 1 à 2% par an de l'intensité énergétique par unité de PIB. Un objectif souhaitable pour les énergies renouvelables serait d'atteindre 7% de la demande totale en énergie d'ici 2015, énergies renouvelables et déchets (CWR) non inclus.

- 2 Inciter les acteurs économiques, les autorités locales et les consommateurs à adopter des comportements durables en matière d'économie d'énergie, grâce à une politique des prix, à des subventions ciblées, à des incitations fiscales et à des campagnes de sensibilisation du public soutenues par les ONG. Encourager les mécanismes économiques, tels que les certificats d'énergies renouvelables, et les réglementations visant à promouvoir les énergies renouvelables.
Renforcer la coopération régionale et soutenir la mise en œuvre de la Convention cadre sur le changement climatique et de son Protocole de Kyoto
- 3 Inviter les pays méditerranéens à coopérer dans la mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, à se préparer à la phase post 2012 et à orienter vers la région les investissements visant la réduction des émissions des gaz à effet de serre.
- 4 Développer des synergies avec le Programme méditerranéen pour les énergies renouvelables (MEDREP), la plateforme de Rome sur l'Energie Méditerranéenne (REMEP) et la politique énergétique euro-méditerranéenne
S'adapter au changement climatique
- 5 Généraliser la prise en compte du concept d'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales. Élaborer des plans pour anticiper et prévenir les risques dans les zones méditerranéennes les plus exposées, notamment les îles, les deltas et zones agricoles sèches.
Accès à l'électricité
- 6 Soutenir les projets et les investissements en matière d'accès à l'électricité. Un objectif souhaitable serait de réduire de moitié, d'ici 2015 (comparé à 1990), la part des populations des pays en développement n'y ayant pas accès.

2.3 Assurer une mobilité durable par une gestion appropriée des transports

La demande en transport de passagers et de fret augmente plus vite que la croissance économique et démographique. Face à cette tendance, les systèmes de transport sont non durables à long terme. Le transport maritime longue distance et le cabotage sont en expansion rapide et se traduisent par une pollution grandissante et l'augmentation des risques d'accidents. Les liaisons entre les deux rives de la Méditerranée sont dans l'ensemble peu rationnelles et peu compétitives. Les transports terrestres sont dominés par la route, qui représente 88% du trafic voyageurs et 82% du trafic fret. Les transports constituent un tiers du total de la consommation d'énergie dans les pays du nord et, de ce fait, contribuent considérablement aux émissions des gaz à effet de serre et à la pollution. Les coûts de la congestion due au trafic motorisé sont en constante augmentation. Les tendances du transport dans les pays du sud soulèvent les mêmes inquiétudes. Elles sont souvent aggravées par des investissements publics, des subventions et des fiscalités favorisant la mobilité automobile individuelle et la route plutôt que le transport collectif.

Bien que soulevant des problèmes complexes, notamment de nature culturelle et sociale, ces tendances pourraient être gérées de façon durable si l'on adoptait des politiques régionales et nationales aptes à anticiper les évolutions prévues. Certains pays et un nombre croissant de collectivités locales ont montré la voie en adoptant de nouvelles politiques, plus viables, en matière de transports. Des normes obligatoires sur les véhicules à moteur sont appliquées au sein de l'Union européenne, ce qui stimule par ailleurs les progrès techniques. Des expériences réussies de transport associant la mer, le rail et la route ont aussi donné des résultats prometteurs.

Objectifs

- Soutenir des initiatives régionales et nationales visant à promouvoir des systèmes de transport plus compétitifs et durables et à améliorer les liaisons et les réseaux de transport euro-méditerranéens.

- Promouvoir des réseaux de transports plus intégrés afin d'assurer une meilleure complémentarité du routier, du ferroviaire et du maritime, et un transfert significatif du routier vers le maritime et le ferroviaire.
- Promouvoir l'utilisation des carburants plus propres ou peu polluants.
- Améliorer l'intégration des politiques de transport dans la planification économique de manière à obtenir un progrès continu en termes de découplage entre croissance des transports motorisés et croissance du PIB.
- Encourager l'utilisation de carburants plus propres ou moins polluants

Orientations et actions

Améliorer les systèmes de transport euro-méditerranéen

- 1 Développer, avant 2010, un cadre euro-méditerranéen de transports durables, qui tienne compte des objectifs de la Stratégie de développement durable de l'UE et d'autres initiatives régionales pertinentes.
- 2 Explorer la possibilité d'élargir aux pays méditerranéens non membres de l'UE les bénéfices du programme Marco Polo visant à développer les transferts modaux entre le routier et le maritime.

Promouvoir une meilleure intégration des transports routier, maritime et ferroviaire et réduire les pollutions et nuisances

- 3 Soutenir les investissements et les politiques incitant à stabiliser ou réduire la part du transport routier et à promouvoir, après la réalisation d'évaluations d'impact sur l'environnement, des réseaux alternatifs, notamment les "autoroutes de la mer" et les lignes ferroviaires. Un objectif souhaitable pourrait être de réduire d'ici 2015 la part du routier à 75% du trafic total, pour le fret comme pour les voyageurs.
- 4 Accompagner la réalisation des grands projets internationaux et nationaux de transports d'une évaluation stratégique d'impact sur l'environnement au niveau urbain local.
- 5 Réduire la congestion résultant des trafics urbains et la pollution en promouvant, à l'échelle locale, des transports collectifs peu polluants.
- 6 Développer les carburants propres. Un objectif souhaitable pour 2015-2020 serait d'élever à 30% la part de carburants propres – GPL, GNV et biocarburants – et de véhicules électriques et hybrides, et de parvenir à l'élimination du plomb dans l'essence.

Découpler la croissance du transport de celle du PIB

- 7 Faire autant que possible usage des instruments économiques pour internaliser, d'ici 2025, les coûts réels des transports dans les prix et évaluer les possibilités de diminuer les déplacements par le recours aux formules de télétravail.

2.4. Promouvoir un tourisme durable

La Méditerranée est la première région touristique du monde. Ce secteur, principalement centré sur un modèle balnéaire et saisonnier, représente pour tous les pays un enjeu majeur en termes d'emplois et de revenus.

La concurrence intense entre les destinations est exacerbée par les pratiques commerciales des grands tours opérateurs et par l'insuffisance de capacités au niveau local à contrôler les tendances non durables du développement du tourisme. Il en résulte une certaine standardisation de l'offre, des évolutions insuffisamment maîtrisées et des pertes de qualité dans plusieurs destinations matures ou en plein développement. Cette situation a été encouragée par des politiques publiques qui ont mis l'accent sur la croissance du nombre de touristes et des infrastructures plutôt que sur la valeur ajoutée, la promotion de la diversité méditerranéenne et le développement culturel et social. Bien que les retombées économiques du tourisme sont significatives dans beaucoup de pays, elles sont inégalement réparties, et l'impact négatif sur l'environnement – transports, bruit, déchets, consommation d'espace, dégradation des paysages, des côtes et des écosystèmes – n'est pas pris en compte dans les statistiques nationales sur le secteur.

Quelque 637 millions de touristes (internationaux et nationaux) sont attendus dans la région en 2025, soit une augmentation de 270 millions par rapport à 2000, dont la moitié environ dans les régions côtières. L'anticipation de ces flux représente une réelle opportunité si l'on veut modifier la demande internationale et interne et encourager une évolution vers un tourisme plus culturel, rural et responsable, qui intégrerait les arrière-pays et les villes, les préoccupations environnementales et la protection des côtes, ainsi que le patrimoine culturel et les sites historiques.

Objectifs

- Réduire les impacts territoriaux et environnementaux négatifs du tourisme, en particulier dans les destinations côtières existantes.
- Promouvoir un tourisme durable, porteur de cohésion sociale et de développement culturel et économique, valorisant la diversité et les spécificités méditerranéennes et renforçant les synergies avec les autres secteurs économiques, notamment l'agriculture.
- Accroître la valeur ajoutée créée par le tourisme revenant aux communautés locales et aux divers acteurs des pays en développement.
- Améliorer la gouvernance pour le tourisme durable.

Orientations et actions

Réduire les effets territoriaux et environnementaux négatifs du tourisme

1. Renforcer la mise œuvre des recommandations sur le tourisme adoptées par les Parties contractantes en 1999, identifier les bonnes pratiques et réaliser d'ici 2008 un bilan approfondi des progrès réalisés.
2. Promouvoir dans les pays sur la base des études de capacités d'accueil réalisées, une meilleure répartition des flux touristiques dans le temps et dans l'espace.

Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales

3. Élaborer dès que possible et au plus tard en 2010, en concertation avec les ministères concernés, le secteur privé, les professionnels du tourisme durable et les promoteurs, un programme cadre de promotion de la Méditerranée d'une durée de 10 ans, qui devra mettre l'accent sur les atouts patrimoniaux, culturels et environnementaux de la région, en vue de la création d'un «label de qualité du tourisme méditerranéen». Promouvoir une action pilote au niveau régional pour soutenir la mise en œuvre de programmes nationaux et locaux.
4. Développer les formules de «tourism pay-back» (le tourisme paie en retour) de façon à ce que les touristes contribuent à entretenir l'environnement et le patrimoine culturel méditerranéens et à favoriser le développement durable des destinations.
5. Explorer la possibilité de mettre en place des systèmes de redevance sur les transports, en particulier sur les transports maritimes et aériens vers les îles, pour contribuer au développement durable de ces régions.
6. Mieux adapter le tourisme aux contraintes et possibilités offertes par les aires naturelles protégées, notamment en vue de préserver la biodiversité et le patrimoine naturel et culturel dans les parcs régionaux, les réserves de biosphère et le littoral protégé.
7. Encourager les pays à promouvoir des programmes de réhabilitation dans les destinations dont les structures hôtelières et les infrastructures touristiques sont devenues obsolètes ou dont les sites historiques sont mal entretenus.

Améliorer la gouvernance pour un tourisme durable

8. Encourager la coordination entre les pays et les principaux opérateurs au niveau régional pour harmoniser les formes de régulation et développer des synergies.

9. Renforcer les mécanismes de coopération entre les autorités en charge du tourisme et de l'environnement et les capacités des autorités locales pour gérer le développement du tourisme et promouvoir un tourisme durable.

2.5 Promouvoir un développement agricole et rural durable

L'agriculture des pays du nord de la Méditerranée tend à se concentrer dans les plaines et les piémonts et s'appuie en partie sur l'irrigation. Cependant, l'eau n'est en général pas utilisée de façon efficiente. Elle est fréquemment consommée en excès, est souvent polluée et affectée par la salinisation. Les terres agricoles de haute qualité disparaissent de plus en plus en raison de l'étalement urbain. Ces tendances affectent aussi l'agriculture moderne des pays de la rive sud. Les régions intérieures des pays développés, principalement les zones montagneuses, ont été largement désertées au cours du siècle dernier avec, comme conséquences sur l'environnement, une vulnérabilité accrue aux inondations et aux incendies et une perte de biodiversité. Ces régions ont subi un recul des activités traditionnelles et sont sous-équipées en services publics, mais elles ont bénéficié de la croissance du tourisme, de l'économie résidentielle et des produits agroalimentaires locaux. Toutefois, les paysages sont souvent en danger et menacés de dégradation irréversible.

Dans les pays du sud et de l'est, l'agriculture continue à jouer un rôle social et économique important, bien que sa productivité soit globalement faible et qu'une attention insuffisante soit accordée à la gestion efficiente et durable des ressources en eau et en sols. Les populations rurales, restées nombreuses malgré l'émigration, sont en majorité pauvres et ont un faible niveau d'instruction. Les femmes, qui assument une grande partie du travail agricole, sont socialement marginalisées et ne bénéficient que d'un accès limité aux outils économiques et financiers. Des pressions considérables s'exercent sur les ressources naturelles, avec des conséquences dramatiques en terme de déforestation, d'accentuation de l'érosion, d'envasement des barrages, de dérèglement des écoulements, de progression de la désertification et de perte irréversible de biodiversité. Pour les personnes concernées, l'émigration apparaît comme la principale réponse à cette pauvreté persistante.

Les écarts déjà considérables de productivité agricole entre pays développés et pays en développement et entre agriculture moderne et agriculture de subsistance, continuent de croître. En outre, les modèles agricoles et ruraux, qui sont au cœur de l'identité méditerranéenne, se trouvent de plus en plus menacés par la prédominance de modèles de consommation importés. Cette tendance est notamment illustrée par le recul du modèle alimentaire méditerranéen dont les mérites pour la santé sont pourtant reconnus. En regard de l'impact attendu de la libéralisation du commerce des produits agricoles, des effets du changement climatique et de l'insuffisance des politiques rurales, les perspectives de certains pays du sud et de l'est de la Méditerranée s'annoncent sombres avec des risques de déséquilibres territoriaux grandissants, de dégradation écologique plus marquée et d'une instabilité sociale persistante. Il y a là un besoin clair de stratégies alternatives en matière de développement agricole et rural durable, à l'échelle nationale et régionale, si l'on veut que des progrès soient réalisés dans la réduction de la pauvreté rurale, la revitalisation des arrière-pays, le développement des marchés intérieurs et internationaux et la sauvegarde des biens publics environnementaux. La croissance de la demande internationale et interne en produits agroalimentaires méditerranéens typiques et de qualité représente une opportunité importante pour rendre l'agriculture méditerranéenne plus compétitive à l'échelle globale. La région pourrait également tirer un avantage comparatif considérable si on trouvait les moyens d'apporter une plus grande valeur ajoutée à ses paysages, à sa culture, à son artisanat, à ses traditions, et, d'une manière générale, à la multifonctionnalité de son agriculture.

Objectifs

- Prendre en compte les opportunités et les risques liés au processus de libéralisation commerciale euro-méditerranéenne pour consolider l'entrée des produits agricoles méditerranéens sur les marchés internationaux en valorisant les avantages comparatifs de

la qualité méditerranéenne, notamment les labels de qualité, l'agriculture biologique et les produits typiques et pour éviter des destructurations sociales et environnementales

- Promouvoir l'adaptation technique et commerciale de l'agriculture méditerranéenne visant à accroître sa valeur ajoutée et à exploiter durablement les facteurs de production les plus menacés, à savoir l'eau et les sols.
- Assurer l'avenir des populations rurales et réduire la pauvreté en fournissant des infrastructures et des services de base, en diversifiant l'économie rurale et en améliorant la gouvernance locale.
- Réduire les pertes irréversibles de terres agricoles et de biodiversité, prévenir la dégradation des paysages et améliorer l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Orientations et actions

Libéralisation commerciale et valorisation des produits méditerranéens de qualité supérieure

1. Encourager une prise de conscience dans la perspective des négociations euro méditerranéennes à venir en attirant l'attention sur les risques d'une libéralisation trop rapide et sur la nécessité d'adopter des approches progressives et asymétriques, notamment pour protéger les populations rurales vulnérables des pays en développement.
2. Coordonner les initiatives régionales et nationales visant à intégrer dans les futurs programmes euro-méditerranéens et accords de voisinage les préoccupations relatives au développement agricole et rural durable.
3. Promouvoir une politique régionale visant à renforcer, les variétés agricoles locales, la reconnaissance de la qualité des produits agricoles méditerranéens typiques tels que le vin, l'huile d'olive, les légumes, les fruits, les fleurs, le blé dur et les produits d'origine animale. Créer un environnement régional favorable pour aider les pays à développer des politiques et des procédures efficaces en matière de labellisation, d'appellations de qualité et de certifications des produits alimentaires, et à promouvoir le régime alimentaire méditerranéen.

Promotion d'une agriculture productive et rationnelle

4. Mettre en œuvre dans les pays en développement des politiques agricoles visant à améliorer le cadre porteur de l'agriculture, notamment les politiques foncières et de l'eau, la vulgarisation et la formation, l'accès au crédit et au marché, le renforcement des associations d'agriculteurs et des organisations professionnelles.
5. Favoriser et/ou renforcer la création de réseaux entre pays méditerranéens pour diffuser et appliquer des pratiques agricoles adaptées et innovantes, en particulier pour réduire la consommation d'eau, et d'engrais et de pesticides, encourager l'agriculture biologique, les variétés agricoles locales, les savoir-faire traditionnels, utiliser les énergies alternatives et restaurer la fertilité des sols.
6. Encourager les consultations régionales entre pays méditerranéens, pour adapter à leurs besoins spécifiques le cadre légal actuel qui garantit la souveraineté nationale en matière de pools génétiques, de biodiversité et de droits de contrôle de l'utilisation des OGM, ainsi que de réglementation de leur transports et de leur dissémination en conformité avec le Protocole de Carthagène.

Développement rural et gouvernance locale

7. Encourager les efforts nationaux pour promouvoir des programmes et plans de développement agricole et rural durable sur une base de développement local et participatif, en vue d'atténuer les déséquilibres territoriaux et sociaux et d'améliorer les conditions de vie des ruraux. A cet effet, accorder une attention particulière à la mise à niveau des infrastructures et services et à la diversification économique notamment par le tourisme rural, l'industrie propre, l'industrie agroalimentaire et les services.
8. Promouvoir des politiques régionales et encourager les programmes nationaux valorisant la multifonctionnalité de l'agriculture, notamment son aptitude à valoriser les paysages au plan économique et environnemental, les connaissances et les savoir-faire traditionnels ainsi que le patrimoine culturel, grâce au tourisme et à d'autres activités.

9. Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des communautés et des acteurs locaux, notamment en encourageant les initiatives locales de développement rural, et les programmes visant à renforcer l'implication des femmes dans les processus de décision.

Gestion durable des zones rurales et du milieu naturel méditerranéen

10. Identifier et mettre en œuvre les actions régionales pertinentes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des conventions internationales sur la désertification et la biodiversité.
11. Réduire l'impact de la désertification et la perte irréversible de terres agricoles et de biodiversité. Un objectif souhaitable serait de réduire d'au moins un tiers, d'ici 2015, les pertes de terres agricoles par érosion, salinisation, désertification, urbanisation ou autres formes d'abandon. Un objectif à atteindre en matière de biodiversité consisterait à mettre un terme, d'ici 2010, à la perte de biodiversité terrestre dans les États Membres de l'UE, et à la réduire substantiellement dans les autres pays méditerranéens.
12. Encourager, particulièrement dans les zones rurales défavorisées des pays en développement, l'établissement de programmes de développement agricole et rural durable, de réserves de biosphère et de parcs naturels régionaux, et des plans d'aménagement contractuels pour inciter les communautés locales à assurer une gestion durable des terres agricoles, parcours et espaces boisés.
13. Promouvoir les initiatives pour la restauration des massifs forestiers dégradés afin de restaurer leurs fonctions écologiques et leur capacité de contribuer à une économie rurale durable et de fournir des services écologiques clés.
14. Étendre les aires protégées en les dotant de moyens suffisants pour obtenir l'implication des communautés locales. Un objectif souhaitable serait de placer sous statut d'aire protégée, d'ici 2010, 10% des écosystèmes terrestres méditerranéens.
15. Encourager les décisions politiques visant à protéger les zones agricoles de l'artificialisation, en particulier par des plans d'aménagement locaux et nationaux ayant force de loi.
16. Promouvoir l'adaptation au changement climatique en développant la surveillance scientifique à partir d'observatoires adaptés, en valorisant la recherche sur les techniques d'aridoculture et en planifiant l'éventuelle adaptation ou reconversion des zones agricoles les plus menacées.

2.6 Promouvoir un développement urbain durable

Dans les pays du nord, on s'attend à une stabilisation de la population urbaine. Cependant, dans la plupart des cas, les principes de la durabilité ne sont pas pris en compte dans le développement urbain, comme l'illustrent l'extension démesurée des zones urbaines, la consommation excessive d'énergie, le gaspillage d'espace, la production élevée et croissante de déchets urbains, l'augmentation des coûts et des nuisances dus à la congestion par la circulation et, enfin, la perte dangereuse de la cohésion sociale dans les villes.

Dans les pays de la Méditerranée du sud et de l'est, les problèmes urbains ne sont pas moins graves. La population de ces pays devrait augmenter de quelque 82 millions en 20 ans, dont un gros tiers au moins dans les agglomérations des régions côtières. Si elles ne sont pas contrôlées, ces perspectives de croissance ne font que préfigurer une aggravation de problèmes actuels déjà inquiétants, comme la faiblesse du lien social, l'accroissement de la pauvreté, la prolifération de l'habitat informel – qui atteint parfois plus de 60% des zones de construction nouvelles –, l'augmentation de la pollution de l'air, une alimentation en eau potable insuffisante, une gestion des déchets inefficace et les effets cumulatifs de tous ces facteurs sur la santé des populations. De plus, les problèmes pourraient s'aggraver avec les changements en cours dans les modes de consommation.

Des exemples réussis de rénovation urbaine sur les deux rives de la Méditerranée montrent l'impact que les villes, lorsqu'elles sont bien gérées, peuvent avoir en matière de développement durable. Les efforts consentis actuellement sont cependant loin d'être suffisants. Moins de 600 agglomérations se sont engagées dans des démarches de type Agenda 21. Parmi les explications figurent la faiblesse des capacités techniques et financières des villes des pays en développement, notamment de celles de petite et moyenne dimension, et une coopération

décentralisée insuffisante entre les villes du nord et du sud, qui empêche la mise en place de réseaux susceptibles d'accompagner efficacement le développement urbain durable.

Objectifs

- Promouvoir une économie urbaine durable et des approches de développement qui anticipent la croissance de la population urbaine dans les prochaines décennies.
- Intégrer dans la planification économique et territoriale les exceptionnels atouts culturels, historiques et paysagers des villes méditerranéennes.
- Améliorer la qualité de vie urbaine en développant les espaces verts et en réduisant les nuisances environnementales (pollution de l'air et déchets), les disparités sociales et les inégalités dans l'accès aux services, en particulier dans les villes du sud et de l'est.
- Améliorer la gouvernance urbaine et renforcer la solidarité entre villes méditerranéennes.

Orientations et actions

Anticiper et planifier la croissance urbaine

1. Développer des modèles de croissance urbaine alternatifs intégrant l'habitat informel dans la ville et anticipant la poussée urbaine prévisible, grâce à un aménagement plus équilibré du territoire et au soutien aux villes petites et moyennes.
2. Promouvoir une planification spatiale qui intègre les politiques de transports et l'extension des villes, la création d'espaces verts et de jardins ainsi que la protection des terres agricoles périurbaines, des espaces naturels et des centres urbains historiques.

Accroître la valeur du patrimoine urbain méditerranéen

3. Promouvoir les villes méditerranéennes grâce à la valorisation de leur patrimoine culturel, historique et paysager.

Améliorer la qualité de vie et réduire les inégalités

4. Réduire significativement la proportion de logements insalubres et atteindre les autres objectifs sociaux du Millénaire pour le développement.
5. Fixer dans les stratégies nationales de développement durable des objectifs précis pour améliorer l'environnement urbain dans les domaines suivants:
 - Les systèmes de mesure de la qualité de l'air. Un objectif souhaitable serait d'équiper de tels systèmes toutes les grandes villes méditerranéennes d'ici 2015 et de promouvoir un réseau méditerranéen d'échange d'informations épidémiologiques et d'études sur la pollution de l'air en milieu urbain.
 - La réduction des polluants affectant la qualité de l'air urbain tels que CO, Nox, COV, particules en suspension, plomb, etc. Il s'agit de mener des politiques appropriées portant sur les normes des véhicules, la gestion de la circulation, le renforcement des réseaux de transports publics, le détournement des trafics de poids lourds et l'utilisation de carburants propres. Un objectif souhaitable pour 2015-2020 serait d'élever à 30% la part de carburants propres – GPL, GNV et biocarburants – et de véhicules électriques et hybrides, et de parvenir à l'élimination du plomb dans l'essence.
 - La gestion des déchets urbains, incluant la réduction à la source, le recyclage et le traitement rationnel des emballages. Un objectif souhaitable d'ici 2015 serait de découpler la croissance des déchets de celle du PIB, de façon à réduire d'environ 50% le taux de croissance actuelle de la production de déchets, de doubler la part du recyclage et de transformer en décharges contrôlées au moins la moitié des décharges sauvages existantes.
 - La réduction des nuisances sonores.
 - Le traitement des eaux usées des collectivités avec pour objectif une couverture générale d'ici 2025, en conformité avec les préconisations du Protocole LBS.
 - La promotion de politiques de transport urbain donnant la priorité aux transports collectifs publics et privés.

- La promotion d'une planification urbaine prenant en compte la prévention des risques naturels et technologiques, et, le cas échéant, la nécessité de déplacer des unités industrielles particulièrement polluantes ou dangereuses.
- 6. Inviter toutes les agglomérations méditerranéennes, et spécialement les grandes villes, à s'engager d'ici 2015 dans des démarches de type Agendas 21 locaux, stratégies, planifications et programmes impliquant les habitants, les associations et les entreprises dans des projets conjoints de renouvellement urbain et dans des partenariats public-privé.

Améliorer la gouvernance urbaine

- 7. Renforcer les outils de la politique urbaine locale, en particulier par la décentralisation, le renforcement des capacités des autorités locales, l'augmentation de la part relative des impôts locaux dans l'ensemble des ressources fiscales, l'amélioration des partenariats gouvernements-villes en matière de logement, d'assainissement et de transport, et le développement de programmes de formation en matière de gestion urbaine durable et de politiques sociales.
- 8. Développer la coopération décentralisée entre villes et collectivités locales méditerranéennes, étendre progressivement les programmes de type URBAN aux zones urbaines en difficulté des PSEM. Initier un mécanisme régional de coopération et de gestion des risques naturels au financement duquel les villes méditerranéennes devraient contribuer.

2.7 Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières

Le littoral, espace convoité du développement, est un lieu d'implantation obligatoire ou privilégié pour de nombreuses activités, en même temps qu'un espace fragile et de grande valeur écologique, sociale et culturelle. Le cumul et la croissance des pressions y sont considérables. L'urbanisation touristique, les constructions illégales et le bétonnage des côtes, les pollutions d'origine tellurique (qui représentent jusqu'à 80% du total des pollutions marines), la production de déchets, les prélèvements de sable et d'eau, la gestion inadéquate des bassins versants, certaines activités de loisir, de pêche et d'aquaculture, ainsi que l'apparition d'espèces exogènes invasives conduisent à une spirale de dégradation. Il en résulte une détérioration des paysages, du patrimoine culturel et du cadre de vie, des phénomènes d'intrusion d'eaux salines et d'érosion côtière, la destruction de dunes, de zones humides et de prairies marines, ainsi qu'une perte souvent irréversible de biodiversité marine et côtière. Cela se traduit par des coûts humains et économiques croissants, y compris des pertes d'emplois locaux, par exemple dans la pêche qui surexploite les ressources.

La mer Méditerranée concentre 30% du trafic maritime international sur seulement 0,7% des surfaces immergées. Les pollutions provenant des navires sont principalement de type "opérationnel", notamment les rejets d'hydrocarbures et les déballastages. Les risques d'accidents demeurent élevés en dépit des politiques de prévention.

Il convient d'anticiper les évolutions. Sans changement de politiques, de vastes conurbations continues se développeront dans les régions côtières; près de 50% des 46 000 km de côtes pourraient être artificialisés en 2025, contre environ 40% en 2000. Les coûts de la dégradation environnementale et de la vulnérabilité aux risques, tels qu'inondations, tsunamis et pollutions maritimes, pourraient s'accroître considérablement. Le risque est aussi celui d'une divergence croissante de réponses entre les pays membres ou futurs membres de l'UE et les autres pays. Les États Membres sont en effet tenus de respecter des normes élevées en termes de gestion environnementale, notamment la Directive cadre sur l'eau, les paquets Erika 1 et 2 et les Directives Habitat et Oiseaux. Les moins avancés parmi eux bénéficient de programmes et fonds communautaires importants. Les autres pays ne disposent pas d'un tel encadrement, alors qu'ils sont confrontés à une croissance urbaine, industrielle et touristique bien plus massive, sur des littoraux qui représentent un enjeu important pour leur développement.

La diversité des situations appelle des stratégies différenciées. Dans certaines régions dégradées, il s'agira surtout de restaurer des qualités perdues, alors que dans d'autres, il conviendra avant tout d'anticiper la dégradation, afin de sauvegarder le patrimoine, et de

promouvoir un développement fondé sur la protection du patrimoine environnemental, culturel et social.

La coopération régionale a beaucoup progressé grâce à l'élargissement de la Convention de Barcelone à la protection du littoral, à l'évolution du PAM et à la mise en place graduelle de dispositifs visant à prévenir ou réduire la pollution et à sauvegarder la biodiversité et le patrimoine culturel. Cependant, la part relative de littoral protégé est encore très insuffisante pour assurer la conservation de la biodiversité, et la mise en œuvre des protocoles et plans d'action adoptés dans le cadre de la Convention de Barcelone est trop lente. Les lois, agences, cadastres, outils économiques, plans directeurs et juridictions, sont encore insuffisants pour assurer l'intégration de l'environnement et du développement. Dans de nombreux pays, il est indispensable de renforcer la protection et la gestion intégrée du littoral et la mobilisation des capitaux internationaux et des acteurs locaux et professionnels pour lutter contre la pollution.

Objectifs, orientations et actions

Renforcement de la coopération régionale

Améliorer la coopération régionale et promouvoir la mise en œuvre de programmes d'action régionaux, dotés de moyens financiers suffisants.

1. Assurer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et plans d'actions ainsi que des recommandations relatives adoptées par les Parties contractantes.
2. Soutenir activement l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie marine de l'UE.
3. Renforcer les approches sous-régionales.
4. Renforcer la solidarité régionale, les synergies entre le PAM, le METAP et les différents cadres de coopération et les mécanismes de financement aptes à aider les pays en développement à atteindre les objectifs fixés par la Stratégie. Appuyer le renforcement des capacités en matière de gestion intégrée du littoral; sensibiliser l'opinion publique et envisager la création d'un fonds –ouvert au secteur privé et aux collectivités locales – pour financer la conservation et la gestion durable du littoral méditerranéen. Assurer un suivi continu des actions et mesures mises en œuvre.

Gestion intégrée et aménagement du littoral

Promouvoir un développement équilibré et une gestion intégrée du littoral. Assurer le libre accès aux côtes pour tous. Préserver, valoriser ou restaurer la qualité patrimoniale des côtes. Éviter une urbanisation linéaire et continue. Réduire la vulnérabilité aux risques des espaces sensibles.

- 1 Adopter d'ici 2007 un Protocole pour une gestion intégrée du littoral méditerranéen et mettre en œuvre la stratégie régionale qui l'accompagnera.
- 2 Prendre en compte les fragilités du milieu dans les planifications et l'aménagement. Prévenir l'urbanisation continue et linéaire du littoral en évitant la construction de nouvelles routes parallèles et trop proches des côtes. Valoriser la qualité patrimoniale du littoral, y compris les activités productives traditionnelles qui contribuent à son identité, maintenir des coupures vertes agricoles et boisées et créer des corridors écologiques.
- 2 Réaliser des études d'impact environnemental pour les projets et des évaluations stratégiques d'impacts pour les plans et programmes susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement marin et côtier, et continuer à développer les instruments pour intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques, programmes et projets.
- 3 Adopter autant que possible d'ici 2012 des lois, des procédures et des instruments pour une gestion intégrée du littoral dans les pays qui n'en sont pas encore dotés.
- 4 Promouvoir des démarches et projets de gestion intégrée du littoral et des bassins versants, qui mobilisent collectivités locales, entreprises et ONG avec le souci d'une plus grande efficacité en se concentrant sur quelques questions concrètes et en mobilisant en amont les bailleurs de fonds.
- 5 Évaluer la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels ou technologiques, interdire les constructions dans les zones présentant un risque élevé et intégrer la prévention des risques dans les

plans d'aménagement urbain. Doter tous les espaces côtiers vulnérables, d'ici 2010, de plans d'urgence incluant des exercices de prévention pour la population.

- 6 Mettre en place des plans spécifiques pour la gestion et le développement durable des îles.
- 7 Utiliser au mieux le programme euro-méditerranéen SMAP pour promouvoir la gestion intégrée des zones côtières.

Prévention et réduction de la pollution par les navires

Prévenir et combattre la pollution marine par les navires, en atteignant les objectifs fixés par la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires. Éliminer d'ici 2025 les pollutions opérationnelles par les navires.

1. Mettre pleinement en œuvre la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires. Augmenter l'aide et le soutien de l'UE pour sa mise en oeuvre.
2. Identifier en priorité, en collaboration avec les Centres d'activités régionales qualifiés du PAM, les zones qui doivent être désignées par l'OMI en tant que "Zones marines particulièrement sensibles" (Particularly Sensitive Seas Areas – PSSA), et obtenir le soutien nécessaire des pays concernés.
3. Demander aux États côtiers de la Méditerranée et de la mer Noire, (en particulier au travers du PAM et du programme environnemental pour la mer Noire) de s'engager à une action coordonnée pour prévenir et réduire la pollution par les navires, tenant compte des similitudes des situations en Méditerranée et en mer Noire et des besoins d'actions communes.

Prévention et réduction des pollutions d'origine tellurique

Prévenir et réduire les pollutions d'origine tellurique, en atteignant les objectifs fixés par le Programme d'action stratégique visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, adopté en 1997.

1. Mettre en œuvre sans délais les Plans d'action nationaux de lutte contre la pollution tellurique, pour atteindre les objectifs fixés par le Programme d'action stratégique adopté en 1997, en application du Protocole LBS. Réduire les polluants de source industrielle, en diminuant notamment d'ici 2010 la DBO de 50% et la production de déchets dangereux de 20%. Équiper toutes les villes côtières de plus de 10 000 habitants, d'ici 2015, de systèmes de gestion environnementale des déchets solides. Réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre d'habitants des villes côtières n'ayant pas accès à un système d'assainissement.
2. Identifier les fonds bilatéraux et internationaux susceptibles de participer au montage d'un système d'appui structurel aux Plans d'action nationaux, et aider à équiper les villes côtières des pays en développement en moyens pour traiter la pollution tellurique, en privilégiant les technologies choisies sur des critères de coût/efficacité. Inviter l'UE à renforcer son soutien aux investissements publics des pays méditerranéens partenaires.
3. Poursuivre et accroître les programmes de renforcement des capacités des pays en développement, de leurs villes et de leurs entreprises, en matière de gestion et traitement des déchets et effluents, en mobilisant à cet effet les fonds internationaux pour l'environnement et en maximisant les synergies avec le PAM et les différents réseaux d'acteurs locaux et professionnels. Promouvoir des procédés de production, des produits et des services éco-compatibles à travers le développement d'initiatives volontaires, et réduire la production de déchets selon l'approche "3 R" (réduction, réutilisation, recyclage).

Protection de la biodiversité marine et côtière et des ressources marines

Arrêter la perte de biodiversité marine et côtière d'ici 2010 dans les États Membres de l'UE et la réduire substantiellement dans les autres pays, en accord avec les engagements pris au niveau international et européen.

Faire évoluer la pêche en Méditerranée vers une approche écosystémique et restaurer les stocks dans toute la mesure possible d'ici 2015, conformément à l'engagement du Sommet mondial du développement durable de Johannesburg. Promouvoir des techniques d'aquaculture

durable pour minimiser son impact sur l'environnement et les conflits avec les autres utilisateurs du littoral.

1. Accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique de la région méditerranéenne (PAS-BIO) adopté en 2003. Préparer son actualisation en y insérant les recommandations adoptées par les Parties à la Convention sur la diversité biologique. Adopter des Plans d'action nationaux pour la biodiversité marine et côtière.
2. Encourager les pratiques de pêche et d'aquaculture compatibles avec la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources marines. Renforcer la mise en oeuvre des engagements contractés dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable (FAO, 1995), de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, de la Commission Internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, de la déclaration de la Conférence ministérielle pour le développement durable des pêches en Méditerranée (Venise, novembre 2003) et de la politique communautaire des pêches de l'UE.
3. Mettre en oeuvre de façon active le programme de travail sur les aires protégées adopté par la Convention sur la diversité biologique, en tenant compte du calendrier et des objectifs fixés.
4. Identifier les sites méditerranéens pour lesquels la gestion durable de la biodiversité bénéficierait de la création de zones protégées marines et côtières incluant en particulier des habitats pélagiques et profonds, à l'intérieur et au delà des zones sous juridictions, sur des bases scientifiques et dans le respect du droit de la mer ;
5. Accroître de manière significative, dans toute la Méditerranée, la création de ces zones protégées afin de doter au moins 10 % des habitats côtiers et marins de formes de protection répondant aux critères de l'UICN.
6. Promouvoir un réseau représentatif d'aires marines et côtières protégées afin qu'il constitue un système écologique régional représentatif et accroître leur protection par l'inscription, lorsque nécessaire, sur la liste des ASPIM.
7. Promouvoir la création de nouvelles générations d'espaces protégés (partenariats public/privé/ communautés locales; partenariats avec les propriétaires fonciers du littoral, mobilisation d'ONG locales) et inviter les responsables des aires protégées à jouer un rôle plus actif dans la promotion du développement durable local.
8. Renforcer la coopération entre le PAM et la CGPM et, à l'échelle locale et nationale, la coopération entre opérateurs de pêche et responsables d'espaces protégés.
9. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines afin de consolider la gestion des interactions entre les activités humaines et la biodiversité marine et côtière.
10. Renforcer les synergies entre les organisations et les réseaux internationaux (tels que la Convention de Barcelone, l'UICN, MedWET, la Convention de Berne, l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente PNUE/CMS/ACCOBAMS, le réseau Natura 2000 et la Stratégie marine de l'UE).

3. METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE, ASSOCIER TOUS LES PARTENAIRES ET SUIVRE LES PROGRÈS ACCOMPLIS

Pour être mise en œuvre, la Stratégie exige:

- un espace régional de solidarité et d'engagement ;
- la participation des États par le biais des stratégies nationales, des autorités locales, des acteurs socio-économiques, des associations et des populations;
- de nouvelles méthodes de gouvernance, qui sont indispensables à tout progrès sur la voie du développement durable; et
- un suivi collectif au niveau de la Méditerranée.

De tels engagements impliquent des changements et des réformes profonds. La réussite de la Stratégie dépendra de la capacité des gouvernements, des autorités locales, des entreprises et des autres acteurs de la société civile à favoriser des convergences dans les politiques, les décisions et les actions. Il sera pour cela nécessaire de mobiliser des ressources humaines et de développer un cadre institutionnel adapté. Elle reposera en outre largement sur le suivi des progrès de sa mise en œuvre, laquelle devra se faire de façon graduelle et différenciée, en commençant par des actions à court terme clairement identifiées avec pour objectif de préparer les actions à long terme.

3.1 Un espace régional de solidarité et d'engagement

Le renforcement des engagements et de la solidarité est à l'œuvre sur la rive nord avec le processus d'élargissement de l'UE et le programme communautaire d'assistance à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS). L'enjeu, en termes de développement durable, est de mieux intégrer dans le processus d'élargissement les principes et les objectifs des stratégies européenne et méditerranéenne de développement durable.

Le Partenariat euro-méditerranéen, initié en 1995 à Barcelone, représente un cadre politique de première importance pour la mise en œuvre de la Stratégie. Il est espéré que les prochaines étapes de la politique de voisinage de l'UE vers les pays méditerranéens du sud et de l'est verront intégrer pleinement les questions sociales et écologiques dans le processus de décision, pour construire une authentique politique de co-développement durable.

Un Partenariat euro-méditerranéen renforcé donnerait aux pays méditerranéens une meilleure chance d'obtenir des résultats conformes à leurs aspirations. Le développement durable devrait servir de principe directeur au projet euro-méditerranéen et à la politique de voisinage. Ce renouveau devra s'accompagner d'un renforcement des synergies avec les autres cadres de coopération, notamment avec le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Le Partenariat euro-méditerranéen gagnerait beaucoup à cette réorientation positive, d'une importance vitale pour l'avenir de la région. La relance politique doit garantir un élargissement progressif de la solidarité aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée, en tenant compte de leurs spécificités. Les solidarités doivent aussi être renforcées sur les bases de la coopération Sud-Sud. À cet égard, la Ligue des États arabes et l'Union du Maghreb arabe peuvent jouer un rôle fondamental dans la promotion du développement durable dans leurs pays membres.

D'autres institutions internationales actives dans la région, telles que la FAO, la Banque mondiale, le PNUD, le FEM, l'Organisation mondiale du tourisme et diverses organisations régionales des Nations Unies, ainsi que des structures et programmes tels que le CIHEAM, le CEDARE, le IME et le METAP ont aussi un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la Stratégie. Les approches sous-régionales, comme les Initiatives Adriatique et Ionienne, l'accord triennal entre la Croatie, l'Italie et la Slovénie pour la protection de la mer et du littoral de

l'Adriatique, l'accord RAMOGE et le Programme de coopération environnementale pour la mer Noire sont à renforcer, et leurs convergences et complémentarités avec le PNUE/PAM à promouvoir, afin d'encourager un partenariat actif dans la mise en œuvre de la SMDD.

Orientations et actions

1. Renforcer les engagements réciproques pour la coopération méditerranéenne et euro-méditerranéenne, les réformes internes et l'appui européen à la mise à niveau des coopérations Nord-Sud et Sud-Sud. Convenir peu après l'approbation de la Stratégie des dispositions financières et techniques à prendre en vue de la mise en œuvre de ses orientations et actions pour aider les pays à les intégrer, selon qu'il conviendra, aux SNDD.
2. Promouvoir l'intégration des principes du développement durable et des objectifs de la Stratégie, d'une part, dans la politique d'élargissement de l'UE et le programme CARDS et, d'autre part, dans le Partenariat euro-méditerranéen et la politique de voisinage de l'UE.
3. Renforcer les engagements réciproques dans les domaines d'intérêt commun, en particulier l'environnement, la recherche-développement et les approches de coopération décentralisée, dans les sept domaines d'action prioritaires.
4. Améliorer l'efficacité et l'utilisation des instruments existants, tels que le MEDA et FEMIP ainsi que des futurs instruments de financement de l'UE pour la coopération internationale, pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne à travers toutes les composantes du Partenariat euro-méditerranéen, y compris les accords d'association. Étudier la possibilité de faire bénéficier les pays du sud et de l'est de la Méditerranée de programmes de type Interreg, Urban, Leader ou Marco Polo. Étendre le champ d'application des Fonds arabes et du Fonds de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour la réduction des émissions de gaz carbonique pour qu'ils contribuent à la mise en œuvre de la SMDD. Prendre en considération dans ces processus les évaluations du coût de la dégradation de l'environnement, les risques des scénarios tendanciels, les bénéfices des scénarios "gagnant-gagnant" et les propositions qui résulteront de l'étude d'impact de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne en termes de durabilité.
5. Développer des mécanismes innovants pour traiter la question de la dette, par exemple en convertissant celle-ci en activités de recherche et développement, en programmes de jumelage mobilisant les acteurs locaux et les professionnels des deux rives de la Méditerranée, et en programmes en faveur de l'environnement.
6. Étudier la possibilité d'élaborer un accord méditerranéen sur l'investissement incluant des règles de durabilité.
7. Inviter les pays méditerranéens à multiplier les initiatives et projets, y compris les projets pilotes, d'intérêt régional, sous-régional ou bilatéral concernant chacun des sept domaines d'action prioritaires contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie, comme les "initiatives de partenariat de type 2" et l'Initiative Adriatique-Ionienne.
8. Renforcer les synergies avec le PNUE/PAM et les autres cadres de coopération intervenant dans la région et initier un programme spécifique pour financer le suivi de la SMDD et sa mise en œuvre, en particulier au moyen de projets pilotes.

3.2 Renforcer les capacités, impliquer les acteurs et mobiliser les financements

Renforcer le capital humain et l'implication des acteurs: recherche, formation, éducation, sensibilisation, renforcement des capacités et participation

Les pays méditerranéens en développement enregistrent encore des niveaux d'analphabétisme non négligeables, notamment en milieu rural et chez les femmes. L'inadéquation entre les compétences acquises dans le système scolaire et universitaire et les besoins du marché du travail se traduit par l'augmentation du chômage, notamment des jeunes diplômés. La "fuite des cerveaux" à l'étranger est un enjeu crucial. La moyenne des dépenses en recherche et développement, y compris dans les pays développés de la rive nord, est beaucoup plus faible que celle de pays à revenu équivalent situés dans d'autres régions du globe.

Les déficits persistants en matière de diffusion des connaissances, d'éducation et d'accès à l'information ne favorisent pas la participation de la population aux processus de décision, malgré les progrès politiques et institutionnels dans ces domaines. Cependant, des réseaux actifs d'ONG ont contribué à combler ces lacunes en diffusant savoirs et expériences au niveau des pays, notamment en matière d'éducation à l'environnement. Certains pays ont commencé à engager des efforts notables dans ce domaine. En revanche, l'éducation au développement durable reste pour l'essentiel à construire, y compris au niveau de la formation supérieure. Le renforcement des ressources humaines et des droits civiques fondamentaux, l'intégration de la société de l'information, la réduction du fossé de l'information entre le Nord et le Sud et la nécessité de s'adapter à une économie de plus en plus fondée sur la connaissance, font partie des nécessités les plus urgentes pour le développement durable.

La Stratégie méditerranéenne fait appel à tous les acteurs qui peuvent offrir leur consensus et leur soutien actif, et notamment:

- aux entreprises publiques et privées
- aux chercheurs et éducateurs
- aux autorités locales et autres institutions intéressées, lesquelles ont toutes un rôle de plus en plus important à jouer dans la création d'une prise de conscience accrue et dans la réalisation du développement durable à tous les niveaux appropriés.

Toutes les approches fondées sur des partenariats et des contrats de projets sont préférables à la contrainte et à des obligations.

Orientations et actions

1. Assurer l'éducation primaire pour tous et promouvoir l'égalité des sexes et l'intégration plus effective des femmes dans le développement, en conformité avec les Objectifs du Millénaire pour le développement.
2. Réorienter les offres de formation initiale et continue pour doter les jeunes et les PME des compétences susceptibles de leur permettre de s'adapter au nouveau contexte de la mondialisation et du libre-échange.
3. Introduire le développement durable dans les cursus de formation, depuis l'école primaire jusqu'aux universités et grandes écoles, et contribuer à la mise en œuvre au niveau méditerranéen de la Déclaration de la Conférence UNESCO de Thessalonique (1997), de la résolution des Nations Unies instituant une Décennie pour l'éducation au développement durable (2005-2015) et de la Stratégie pour l'éducation au développement durable (Vilnius, 2005).
4. Promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en synergie avec le secteur privé et accroître les dépenses en recherche et développement afin d'atteindre au moins le niveau moyen des pays à revenus par habitant équivalents d'ici 2015, particulièrement dans le contexte du Programme-cadre de l'UE pour la recherche-développement.
5. Mettre l'accent, dans les politiques de recherche, sur l'usage rationnel des ressources naturelles, l'essor de techniques respectueuses de l'environnement, et le rôle de la diversité et des savoir-faire méditerranéens en matière de développement. Promouvoir au niveau régional la mise en réseaux des universités et des centres de recherche et de formation, pour renforcer l'efficacité globale de la contribution de la recherche.
6. Développer la coopération régionale, tout spécialement entre le PAM et le Partenariat euro-méditerranéen, pour soutenir les efforts de gestion et de diffusion de l'information et d'encouragement à la participation impulsés par les réseaux régionaux d'ONG et les pays.
7. Intensifier les échanges nord-sud pour encourager les nouvelles technologies de l'information et de la communication et pour créer des nouvelles opportunités, fondées sur les activités de service et de recherche-développement propres à "l'économie de la connaissance".

Financer le développement durable

La mise en œuvre de la Stratégie nécessite d'importants financements publics pour les projets visant à réduire les problèmes environnementaux, améliorer l'accès aux services de base, promouvoir la recherche et le développement, instaurer des systèmes de transports durables, inciter à une évolution des modes de consommation et de production, renforcer les capacités, et favoriser un développement agricole et rural durable.

Or, les pays méditerranéens en développement sont confrontés au poids de leur dette extérieure, à la faiblesse des ressources financières de l'État et à la réduction des recettes douanières, et n'offrent pas un environnement attractif pour les investissements directs étrangers. Les marges de manœuvre pour financer le développement durable sont aussi limitées par la relative importance des dépenses de souveraineté, notamment la défense et la sûreté, et de celles consacrées à des politiques traditionnelles d'offre, qui ont souvent un coût et un impact environnemental élevés.

Les mécanismes d'incitation et de taxation ne permettent pas de mobiliser et de responsabiliser suffisamment les différents acteurs pour enclencher un processus de développement durable. La fiscalité locale est particulièrement faible dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, tandis que le secteur financier reste encore trop dominé dans ces pays par un système bancaire qui dispose d'un quasi-monopole sur l'épargne. Dans beaucoup de pays, les garanties demandées par les banques commerciales et les coûts élevés du crédit limitent fortement l'accès des PME au financement des activités productives. Les marchés financiers et les possibilités de financement alternatif (micro-crédit, capital-risque, subventions, etc.) sont peu développés. La part de l'aide publique au développement correspondant aux orientations et actions proposées par la Stratégie est limitée. Les bailleurs de fonds manquent encore d'outils permettant de financer les ressources humaines et les programmes nécessaires à des actions multiples et de petite taille.

Si les nécessaires réformes internes pour rationaliser les dépenses publiques et rénover la fiscalité et les systèmes bancaires sont en partie engagées, elles sont encore insuffisantes. Or, les pays en développement ne pourront seuls faire face à de tels besoins.

Orientations et actions

1. Inviter les pays donateurs européens de l'OCDE membres du Comité d'aide au développement (CAD) à se conformer effectivement aux Objectifs du Millénaire pour le développement en portant la part de l'aide publique au développement, d'ici 2015, à 0,7% de leur PNB.
2. Encourager les bailleurs de fonds à intégrer le développement durable dans leurs stratégies et méthodes. Augmenter substantiellement la part relative des aides contribuant à la Stratégie. Promouvoir le financement de programmes de développement décentralisés, notamment ceux impliquant des fonds MEDA.
3. Rationaliser et réorienter les dépenses publiques des gouvernements et promouvoir l'application de procédures "écologiques" de passation des marchés publics pour une meilleure cohérence avec les objectifs proposés par la Stratégie. Systématiser les études coût-bénéfice, en y incluant une dimension environnementale et sociale. Institutionnaliser et entreprendre des évaluations d'impact sur l'environnement, particulièrement avant de mettre en oeuvre tout grand programme d'investissement public.
4. Promouvoir la mise en place d'outils tels que micro-crédit, capital-risque, incitations, permettant le financement des PME pour des activités productives et innovantes.
5. Évaluer les effets positifs et négatifs des actions et des politiques en terme d'environnement et de durabilité. Mettre en place des systèmes de subventions, de taxes et de prix permettant de mobiliser et responsabiliser les acteurs concernés dans des processus de développement durable.

6. Développer des mécanismes de financement public pour soutenir les régions, zones rurales, villes et quartiers les plus défavorisés, afin de renforcer la cohésion sociale et territoriale.
7. Poursuivre et accélérer les réformes de la fiscalité et des systèmes financiers et bancaires, en prenant en compte les besoins liés au développement durable.

3.3 Mises en œuvre nationales

La mise en œuvre de processus de développement durable implique des engagements au plus haut niveau. Il s'agit en effet de définir et d'adopter des principes fondamentaux dans les lois et les institutions, de faire des choix et de fixer des objectifs à long terme, d'engager les acteurs effectivement concernés, de reconnaître les conflits d'intérêts, de remettre parfois en cause certaines rentes acquises, d'assurer des arbitrages et des cohérences et de faire évoluer les politiques.

Pour progresser dans cette direction, le Sommet de Johannesburg a invité à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable. Les pays méditerranéens avaient décidé de s'y atteler depuis 2001. La Stratégie méditerranéenne est censée servir de "cadre" et peut inspirer les stratégies nationales en cours d'élaboration ou aider à leur actualisation. Naturellement, il revient à chaque pays – en fonction de ses spécificités et enjeux nationaux, de son calendrier et de ses ressources –, de se fixer ses propres objectifs, en tenant compte de ceux de la SMDD et de ses autres engagements au niveau régional et international.

La mise en œuvre de la Stratégie dépend des actions entreprises dans chaque État. Il importe donc que les politiques nationales incorporent pleinement les exigences du développement durable et en particulier, que les stratégies nationales de développement durable soient déclinées en stratégies sectorielles dans des domaines tels que les transports, l'énergie, le tourisme. La promotion de politiques de développement local peut justifier une plus grande attribution de compétences aux autorités et acteurs locaux, dans le cadre de contrats garantissant la prise en compte de la durabilité.

Ces stratégies nationales gagneraient fortement à s'appuyer sur des analyses prospectives de l'environnement et du développement. Les administrations chargées de la planification, de l'environnement et de l'aménagement du territoire ont un rôle important à jouer pour mettre en évidence les enjeux et les risques essentiels, et contribuer à élaborer des visions partagées de futurs possibles et souhaitables.

Orientations et actions

1. Élaborer ou actualiser des stratégies nationales de développement durable, en tenant compte de la vision, des orientations et objectifs de la SMDD. Promouvoir des mécanismes d'examen des SNDD par les pairs, par d'autres pays et par les institutions partenaires concernées.
2. Élaborer ou actualiser au niveau national, des stratégies sectorielles, notamment dans les sept domaines d'action prioritaires retenus par la Stratégie et définir une série correspondante d'indicateurs.
3. Introduire, le cas échéant, des mesures pour consolider les droits civiques, les mécanismes participatifs et les principes de base de la gouvernance en matière de représentativité, de transparence et de responsabilité.
4. Promouvoir les réformes internes aptes à favoriser une mise en œuvre réussie des stratégies nationales et régionale de développement durable. Encourager les autorités et communautés régionales et locales à promouvoir la mise en œuvre des SNDD et à y contribuer.
5. Établir un cadre institutionnel approprié pour le développement durable, comprenant des commissions nationales, des politiques et des programmes, des systèmes d'évaluation, des mécanismes d'analyse des tendances et des études prospectives.

6. Mettre en place des partenariats et des outils favorisant l'engagement de toutes les parties prenantes dans les processus de développement durable, notamment les démarches de développement local et projets de gestion intégrée au niveau régional, l'établissement de pools d'experts susceptibles de venir en aide aux acteurs locaux, l'adoption de mesures d'incitation, de systèmes de prix, de droits et de taxes, de certifications, de chartes et de normes, ainsi que la promotion de campagnes de sensibilisation, d'information et de communication.
7. Promouvoir toute la coopération nécessaire au niveau interministériel en vue de la mise en oeuvre efficace des politiques de développement durable.

3.4 La Stratégie méditerranéenne, comme modèle de suivi régional des progrès et de promotion du développement durable

Les objectifs de développement durable seront atteints d'autant plus efficacement que la SMDD fera l'objet d'évaluations adéquates, fondées sur un suivi détaillé des progrès de sa mise en oeuvre et sur le partage d'expériences. Des bilans réguliers devront démontrer la volonté d'exemplarité de l'écorégion dans ce domaine. Il s'agira aussi de mesurer la contribution de la Méditerranée aux objectifs définis à l'échelle planétaire et de participer aux évaluations, examens et débats internationaux.

La Commission méditerranéenne du développement durable, établie en 1995 au sein du PNUE/PAM, constitue le cadre approprié de ces échanges et de ce suivi collectif. Un engagement renforcé de ses membres, des partenaires régionaux, des centres supports et programmes du PAM, associé à une plus grande visibilité et à un renforcement des partenariats, permettront d'accroître la mobilisation collective.

Orientations et actions

1. Maintenir le niveau élevé d'implication des acteurs environnementaux et accroître celui des acteurs autres qu'environnementaux dans les activités de la CMDD et dans la promotion de la Stratégie. Renforcer la mobilisation des élus, des médias et des responsables sectoriels pour élargir la connaissance et l'appropriation collective des objectifs de la Stratégie. Inviter les pays à développer de vastes programmes d'information à son sujet et à impliquer les acteurs dans l'évaluation de sa mise en oeuvre.
2. Réaliser tous les deux ans, un bilan régional d'avancement de la Stratégie et, tous les cinq ans, un bilan approfondi, le premier, prévu pour 2010, devant constituer une évaluation spéciale pour le troisième Sommet mondial sur le développement durable.
À cette fin:
 - Renforcer le réseau méditerranéen d'observation de l'environnement, de diffusion de l'information et de promotion du développement durable, comprenant en particulier les composantes du PAM, l'AEE et d'autres cadres de coopération régionale.
 - Diriger de façon coordonnée les efforts du réseau visant à mesurer régulièrement les progrès réalisés au moyen d'évaluations axées sur les politiques fondées sur une combinaison adéquate d'indicateurs, d'analyses des bonnes pratiques et des autres informations ciblées disponibles.
 - Renforcer le partage d'expériences et organiser, sous l'égide de la CMDD, des ateliers ou des forums sur les sept domaines d'action prioritaires.

Annexe 1: Synergies entre objectifs et domaines d'action prioritaires

QUATRE OBJECTIFS PRINCIPAUX	SEPT DOMAINES ESSENTIELS							MISE EN ŒUVRE
	Eau	Énergie et changement climatique	Transports	Tourisme	Agriculture et développement rural	Développement urbain	Mer et littoral	
<p>Développement économique</p> <p>Valoriser les atouts méditerranéens</p>	Augmenter la valeur ajoutée agricole créée par mètre cube d'eau utilisé (2).	Valoriser le potentiel méditerranéen d'énergies renouvelables (7% de la demande en 2015) (7). Réduire la dépendance énergétique.	Développer des systèmes de transports euro-méditerranéens plus compétitifs et durables. Réduire les coûts croissants de la congestion.	Promouvoir un tourisme durable. Valoriser les atouts méditerranéens et diversifier le tourisme (13). Accroître la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les communautés locales dans les pays en développement (14).	Valoriser la diversité et la qualité méditerranéennes: produits typiques, agriculture biologique, régime alimentaire, paysages... (18) Agriculture productive et rationnelle. Diversifier l'économie rurale (15).	Promouvoir une économie urbaine durable. Créer de la valeur ajoutée à partir du patrimoine culturel, historique et paysager.	Développer les activités (tourisme, aquaculture...) en tenant compte des fragilités naturelles. Protéger et promouvoir la valeur unique des côtes, des ressources de la mer, des paysages.	<p>SOLIDARITÉ, ENGAGEMENT ET FINANCEMENT:</p> <p>Renforcer les engagements réciproques et l'appui financier aux objectifs de la SMDD et aux pays méditerranéens en développement:</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide publique au développement (27). Flux financiers nets de l'UE (28). <p>Initiatives de type 2. Synergies PEM/PAM.</p> <p>Systèmes de financement pour les activités productives et innovantes des PME (29).</p>
<p>Réduire les écarts sociaux</p>	Réduire de moitié (2015/1990) la part de la population sans accès à l'eau potable (4) et à l'assainissement (5).	Réduire de moitié la part de la population sans accès à l'électricité (2015/1990).	Réduire la croissance des coûts de transport dans les budgets des ménages.	Utiliser le tourisme pour aider à promouvoir la cohésion sociale et les valeurs culturelles.	Réduire la pauvreté rurale et les écarts sociaux avec la population urbaine (OMD). Renforcer la cohésion sociale et territoriale.	Réduire les inégalités sociales. Intégrer les habitats informels. Réduire la part de logements insalubres (20).	Préserver la valeur ajoutée sociale et culturelle des activités littorales traditionnelles (pêche, production de sel, agriculture...).	<p>Renforcement des capacités des autorités locales (30).</p> <p>Renforcement de la cohésion territoriale. Outils financiers (30).</p> <p>CAPITAL HUMAIN ET PARTICIPATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer l'instruction primaire pour tous (32). Égalité des sexes. Éliminer les disparités filles/garçons dans l'éducation (33).
<p>Modifier les modes de production et de consommation non durables</p> <p>Assurer une gestion durable des ressources naturelles</p>	Stabiliser la demande en eau (réduire les pertes et mauvaises utilisations) (1). Protéger les ressources en eau (quantité et qualité) (3). Prévenir les risques naturels.	Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie (efficacité énergétique) (6). Contrôler, réduire ou stabiliser les émissions de GES (8). Réduire la vulnérabilité des zones sensibles au changement climatique.	Stabiliser ou réduire la part du trafic routier (11). Transfert du trafic routier vers le rail et la mer. Systèmes de transports urbains peu polluants (12). Découpler croissance économique et accroissement du trafic motorisé.	Réduire les pressions touristiques sur les sites environnementaux critiques. Meilleure gestion temporelle et spatiale des flux de touristes.	Réduire la désertification et la perte de terres arables par érosion, salinisation, artificialisation (16). Protéger la biodiversité et les paysages. Préparer l'agriculture au changement climatique.	Promouvoir le modèle méditerranéen de ville mixte et compacte. Réduire la pollution de l'air (22). Accroître la part de carburants propres. Réduire la croissance de la production de déchets municipaux (21). Accroître la part de recyclage et de décharges contrôlées	Éviter une urbanisation linéaire des côtes (23). Réduire les pollutions telluriques (25). Prévenir la pollution par les navires. Éliminer la pollution opérationnelle (24). Stopper/réduire la perte de biodiversité marine et côtière. Réduire la vulnérabilité aux risques.	<p>Renforcement des capacités des autorités locales (30).</p> <p>Renforcement de la cohésion territoriale. Outils financiers (30).</p> <p>CAPITAL HUMAIN ET PARTICIPATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer l'instruction primaire pour tous (32). Égalité des sexes. Éliminer les disparités filles/garçons dans l'éducation (33).

<p>Améliorer la gouvernance</p>	<p>Politiques de gestion de la demande en eau: objectifs globaux et par secteur (agriculture, eau urbaine, industrie).</p> <p>Gestion intégrée des ressources en eau.</p> <p>Promotion de la participation locale et des partenariats.</p>	<p>Politiques d'URE/ER.</p> <p>Instruments économiques.</p> <p>Campagnes de sensibilisation.</p> <p>Coopération/mise en œuvre des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto (9).</p>	<p>Instruments économiques.</p> <p>Investissements.</p> <p>Réseau de transports euro-méditerranéens durables.</p>	<p>Coopération régionale, programme cadre pour l'écotourisme et labels.</p> <p>Gouvernance locale.</p> <p>Outils économiques. Formules de tourisme «pay-back».</p> <p>Capacités d'accueil.</p>	<p>Approche euro-méditerranéenne.</p> <p>Politiques et programmes de développement agricole et rural durable; parcs régionaux et réserves de biosphère (17).</p> <p>Renforcer la gouvernance des communautés locales et le rôle des femmes.</p>	<p>Articuler la planification spatiale et des transports.</p> <p>Renforcer les capacités des collectivités locales.</p> <p>Promouvoir des Agendas 21 locaux et des programmes de renouvellement urbain (19).</p> <p>Partenariats public/privé.</p> <p>Réseaux de coopération décentralisée.</p>	<p>Renforcer et améliorer la coopération régionale et sous-régionale (convention, stratégies, PAS).</p> <p>Établir un Protocole, des lois et une gouvernance locale pour la gestion du littoral.</p> <p>Plans d'action pour les îles. Plans risques.</p> <p>Réseau d'aires protégées (objectif 10%) (26).</p> <p>Renforcer l'appui international et européen.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation au développement durable. • Accroître les dépenses publiques et privées en recherche et développement (34). • Accès à l'information. Approche participative. <p>STRATÉGIES NATIONALES</p> <p>Stratégies nationales et sectorielles de développement durable.</p> <p>Cadres institutionnels pour le développement durable.</p>
--	--	--	---	--	---	---	---	---

(1) Indicateurs (voir Annexe 2)

Annexe 2 : Indicateurs pour le suivi de la SMDD

I- Suivi global des progrès vers un développement durable en Méditerranée

Le suivi global des progrès vers un développement durable en Méditerranée montrera les grandes évolutions en termes d'écart socio-économiques entre les deux rives, de poids économique de la Méditerranée dans le monde, de pauvreté et chômage, de contribution de la région à la pollution globale (changement climatique), de coûts de la dégradation de l'environnement et de la capacité du développement de prendre en compte les besoins des générations futures. Seront utilisés à cet effet les principaux indicateurs macros disponibles en tenant compte des précautions d'interprétation d'usage.

II- Les 34 indicateurs prioritaires pour le suivi de la SMDD

Améliorer la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau

Stabiliser les demandes en eau (diminution au nord et augmentation maîtrisée au sud et à l'est). Réduire les pertes et les mauvaises utilisations en se fixant des objectifs d'efficacité dans chaque secteur d'utilisation. Découpler demande en eau et croissance du PIB. et augmenter de façon significative la valeur ajoutée agricole par mètre cube d'eau utilisée.

Préserver les ressources en eau.

Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

n° 1 **Indice d'efficacité de l'eau (totale et par secteur en référence à des objectifs d'efficacité)**

n° 2 **Indice de la demande en eau en rapport au PIB avec recherche d'évaluation de la valeur ajoutée de la production agricole irriguée par rapport à la demande en eau d'irrigation**

n° 3 **Indice d'exploitation des ressources renouvelables d'eau**

n° 4 **Proportion de la population ayant un accès à une source d'eau potable (total, urbain, rural) en référence aux OMD**

n° 5 **Proportion de la population ayant un accès à un système d'assainissement (total, urbain, rural) en référence aux OMD**

Gérer la demande d'énergie et atténuer les effets du changement climatique

Utiliser l'énergie de façon rationnelle en fixant des objectifs globaux et par secteur.

Développer les énergies renouvelables pour atteindre 7% (hors biomasse) de la demande énergétique en 2015.

Contrôler, stabiliser ou réduire les émissions de gaz

Utiliser les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto pour favoriser le développement durable des pays méditerranéens en développement.

n° 6 **Intensité énergétique, totale et par secteur, en référence à des objectifs d'efficacité**

n° 7 **Proportion des énergies renouvelables dans le bilan énergétique**

N° 8 **Emissions de gaz à effet de serre**

n° 9 **montant financé dans le cadre des Mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto par les pays de l'annexe 1 au profit des autres pays méditerranéens**

Assurer une mobilité durable par une gestion adaptée des transports

Découpler l'augmentation des trafics motorisés et la croissance du PIB.

Stabiliser, et si possible réduire, la proportion relative du transport routier dans le volume global des trafics grâce à un transfert vers la mer et le rail.

Limiter la congestion et les nuisances des transports urbains en développant et privilégiant l'offre de transports collectifs moins polluants.

n10 **Intensité du transport motorisé en rapport au PIB**

n° 11 **Proportion du transport routier en termes de trafic marchandises**

n° 12 **Proportion du transport terrestre collectif (urbain et interurbain)**

Promouvoir un tourisme durable

Diversifier le tourisme par le développement d'offres valorisant la diversité méditerranéenne (écotourisme, tourisme culturel, urbain et rural).

Accroître la valeur ajoutée du tourisme pour les populations locales et les acteurs des pays en développement.

n° 13 **Proportion des lits "non-balnéaires" par rapport au nombre total de lits**

n° 14 **Recettes du tourisme international avec évaluation des retombées effectives pour les pays d'accueil et les populations locales**

Promouvoir un développement agricole et rural durable

Diversifier l'économie rurale par le développement d'activités non agricoles.

n° 15 **Ratio de la population agricole sur la population rurale, avec recherche d'indicateurs socio-économiques (emplois, entreprises...)**

Équiper le monde rural et réduire les écarts avec les zones urbaines.	Synthèse à partir des différents indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement
Combattre la désertification et la perte de terres productives d'ici 2015, réduire d'au moins un tiers les taux actuels de perte de terres agricoles de qualité par l'érosion, la salinisation, la désertification, le développement urbain et d'autres formes d'abandon des terres.	n° 16 Pertes de terres arables par la désertification, l'érosion, la salinisation, l'artificialisation et l'abandon de l'agriculture
Promouvoir des programmes de développement agricole et rural durable, en particulier dans les zones rurales marginales.	n° 17 Programmes de développement rural durable en faveur des zones rurales défavorisées conciliant enjeux de développement humain et protection de l'environnement, y compris réserves de biosphère et parcs naturels (proportion relative du budget des départements concernés)
Accroître la valeur ajoutée agricole par le développement, la reconnaissance et la commercialisation des produits méditerranéens de qualité.	n° 18 Proportion des produits agricoles de qualité (identification, labels et appellation d'origine, produits de terroir, agriculture biologique)
Promouvoir un développement urbain durable	
Promouvoir une économie urbaine durable. Anticiper et planifier la croissance urbaine.	n° 19 Nombre de villes de plus de 10 000 habitants s'étant engagées dans des processus de type Agenda 21 ou programme de renouvellement urbain
Réduire les disparités sociales.	n° 20 Proportion de la population urbaine ayant accès à un logement décent
Améliorer l'environnement urbain: Réduire la production de déchets. Découpler l'augmentation de la production de déchets de la croissance du PIB. Réduire la pollution de l'air.	n° 21 Production de déchets ménagers par habitant et nombre de décharges non contrôlées
	n° 22 Qualité de l'air dans les principales agglomérations méditerranéennes, mesurée par un indicateur synthétique à définir (ex indice ATMO)
Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières	
Promouvoir un développement équilibré et une gestion intégrée du littoral. Repousser l'urbanisation pour éviter l'artificialisation des côtes. Éviter l'urbanisation linéaire et continue.	n° 23 Linéaire côtier artificialisé / linéaire côtier total (bande 0-1 km et 1-10 km)
Éliminer les pollutions opérationnelles par les navires d'ici 2025.	n° 24 Pollution opérationnelle par les navires
Réduire les pollutions d'origine tellurique.	n° 25 Proportion de la population des villes côtières non raccordée à un réseau d'assainissement
Arrêter ou réduire substantiellement la perte de biodiversité marine et côtière d'ici 2010. Obtenir qu'au moins 10% des zones marines et côtières bénéficient d'une protection.	n° 26 Superficie des zones côtières et marines protégées
Renforcer la solidarité, l'engagement et les financements en faveur du développement durable à l'échelle régionale, nationale et locale	
Porter avant 2015 l'aide publique au développement (APD) des pays européens membres du CAD de l'OCDE à 0,7% de leur PNB (OMD) et renforcer la contribution de cette aide à la mise en œuvre de la Stratégie.	n° 27 Aide publique au développement (APD) donnée en pourcentage du PNB des pays donateurs européens membres du CAD de l'OCDE; proportion de ce montant destinée aux pays méditerranéens et proportion relative contribuant aux objectifs de la Stratégie
Renforcer les engagements réciproques, la solidarité et la coopération méditerranéenne et euro-méditerranéenne pour un développement durable.	n° 28 Financements nets de l'UE à destination des pays méditerranéens membres, candidats, CARDS et MEDA (en valeur absolue et par habitant) et proportion relative contribuant aux objectifs de la Stratégie
Promouvoir la mise en place de systèmes permettant le financement de PME pour des activités productives et innovantes (micro-crédit, capital risque, incitations...).	n° 29 Proportion des crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes de financement alternatifs au crédit bancaire
Renforcer les prérogatives et compétences des autorités locales.	n° 30 Proportion des recettes publiques locales par rapport aux recettes publiques totales (recettes de l'État). Proportion du budget de l'État alloué aux autorités locales.
Renforcer la cohésion sociale et territoriale. Développer des mécanismes de financement public visant à soutenir les régions les plus défavorisées.	n° 31 Mécanismes de financement public pour soutenir les régions les plus défavorisées.

Renforcer le capital humain et l'implication des acteurs: recherche, formation, éducation, sensibilisation et participation

Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD).

n° 32 Taux d'alphabetisation des jeunes de 15 à 25 ans

Éliminer les disparités entre filles et garçons dans l'éducation (OMD).

n° 33 Ratio filles/garçons d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire

Accroître, en synergie avec le secteur privé, les dépenses pour la recherche et le développement afin de se rapprocher du niveau moyen des pays à revenus équivalents d'ici 2015. Mettre l'accent sur l'usage rationnel des ressources naturelles, le développement de techniques respectueuses de l'environnement ainsi que la valorisation économique et sociale des savoir-faire et de la diversité de la Méditerranée.

n° 34 Dépenses publiques et privées en recherche et développement, en pourcentage du PIB

III- Indicateurs complémentaires* pour le suivi de la SMDD

Diminuer la vulnérabilité aux risques d'inondations et sécheresse.

Indice de régulation (flux moyen de ressources en eau régulées par rapport au flux total)

Protéger les ressources en eau.

Indice d'exploitation d'eau non durable

Réduire les pollutions hydriques.

Taux d'épuration des eaux usées collectées

Réduire de moitié d'ici 2015 (par rapport à 1990) la part de population n'ayant pas accès à l'électricité, en privilégiant les énergies renouvelables.

Taux d'électrification (urbain/rural) en mesurant la proportion des énergies renouvelables dans les nouvelles dessertes des zones rurales isolées

Disposer de liaisons euro-méditerranéennes assurant une meilleure compétitivité et intégrant mieux la durabilité.

Indicateur à définir

Réduire l'impact négatif du tourisme, en particulier du tourisme côtier.

Densité du tourisme sur le littoral

Réduire la pauvreté rurale.

Proportion de la population rurale en dessous du seuil national de pauvreté

Renouer avec le modèle méditerranéen de villes mixtes et compactes, génératrices de faibles pressions environnementales et offrant une bonne qualité de vie. Réduire significativement la perte de biodiversité continentale.

Utilisation de sol artificialisé par habitant

Arrêter ou réduire substantiellement la perte de biodiversité marine et côtière d'ici 2010 et préserver les ressources halieutiques.

Indicateur de biodiversité à définir

Proportion de la superficie des herbiers de posidonie dans la zone infra-littorale

Transformer en décharges contrôlées la moitié des décharges sauvages existantes

Proportion de décharges contrôlées

Réduire la pollution tellurique en diminuant de 20 pour cent la production de déchets dangereux d'ici 2010.

Production de déchets dangereux

Améliorer la qualité des eaux côtières.

Indicateur synthétique à définir

Inviter les pays méditerranéens développés à multiplier les initiatives et les projets d'intérêt régional, sous régional ou bilatéral contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie ("initiatives de type 2").

Initiatives de type 2

Renforcer les Investissements directs étrangers (IDE) de l'UE en Méditerranée.

Proportion des IDE en provenance des pays membres de l'UE vers les autres pays méditerranéens dans le total des IED extra-UE

Solde des flux nets financiers des pays méditerranéens en développement (y compris remises des émigrés, APD, IDE)

Améliorer l'accès à l'information et promouvoir l'approche participative.

Pays ayant ratifié la Convention d'Aarhus

Maintenir la diversité culturelle.

Indicateur à définir

Mettre en œuvre des Stratégies nationales de développement durable.

Stratégies nationales ou sectorielles adoptées ou révisées

*10 - 15 indicateurs complémentaires seront proposés pour un suivi plus précis des progrès dans chacun des différents domaines prioritaires.

Annexe 3: Acronymes et abréviations

ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
AEE	Agence européenne pour l'environnement
APD	Aide Publique au Développement
ASPIIM	Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
CAR	Centre d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée
CARDS	Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (Programme d'assistance de l'UE pour les Balkans de l'ouest)
CEDARE	Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe
CGPM	Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée
CIHEAM	Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
CMS	Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CO	Monoxyde de carbone
COV	Composés organiques volatiles
CWR	Combustibles renouvelables : biomasse solide et produits animaux, gaz et liquides issus de biomasse, déchets municipaux et industriels
DBO	Demande biochimique en oxygène dissous
ER	Energies renouvelables
FAO (OAA)	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FEMIP	Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat
GES	Gaz à effet de serre
GNV	Gaz naturel pour les véhicules
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
IDE	Investissement direct étranger
IME	Institut Méditerranéen de l'Eau
Interreg*	Initiative communautaire en faveur de la coopération entre régions
LBS	Sources de pollution terrestre
Leader*	Programme communautaire destiné aux zones rurales
MEDA	Instrument financier de l'Union européenne au service du partenariat euro-méditerranéen
MEDREP	Programme méditerranéen pour les énergies renouvelables
MedWET	Réseau des zones humides méditerranéennes
METAP	Programme environnemental d'assistance technique pour la Méditerranée
Nox	Oxyde d'azote
NU	Nations Unies
OCDE-CAD	Organisation de coopération et de développement économiques-Comité d'aide au développement
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAS	Programme d'action stratégique
PAS-BIO	Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique, marine et côtière en Méditerranée
PEM	Partenariat euro-méditerranéen
PEV	Politique européenne de voisinage
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSEM	Pays du sud et de l'est de la Méditerranée
PSSA	Zones maritimes particulièrement sensibles
RAMOGE	Accord relatif à la protection de l'environnement marin et côtier d'une zone de la mer Méditerranée entre la France, l'Italie et la principauté de Monaco

REMEP	Plate-forme de Rome pour la Coopération Euro-Méditerranéenne dans le domaine de l'Energie
SMAP	Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement
SMDD	Stratégie méditerranéenne de développement durable
SNDD	National Strategy for Sustainable Development
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Urban	Initiative communautaire concernant la régénération des villes et des banlieues en crise en vue de promouvoir un développement urbain durable
URE	Utilisation rationnelle de l'énergie

Les documents de base relatifs à la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable : Vision, Orientations, Notes Thématiques Stratégiques ainsi que d'autres documents pertinents sont disponibles sur notre site web : www.unepmap.org, sous "CMDD" et "Quoi de neuf?" et pour le Rapport Environnement et Développement consulter le site du Plan Bleu www.planbleu.org

Annexe II

Charte d'Athènes

relative à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)

Les membres de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et leurs partenaires, réunis à Athènes (Grèce) du 20 au 22 juin 2005,

- Réaffirmant la nécessité de réaliser le développement durable aux échelons mondial, régional, national et local ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et de prendre dûment en compte la Déclaration méditerranéenne établie en vue du Sommet mondial pour le développement durable et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg,
- Rappelant les engagements pris par les pays méditerranéens, la Communauté européenne et leurs partenaires pour promouvoir le développement durable, en particulier en adoptant les différentes recommandations et propositions d'action de la CMDD,
- Rappelant aussi la Déclaration d'Athènes des Ministres euro-méditerranéens de l'environnement, dans laquelle il a été reconnu que la Convention de Barcelone et le Plan d'action pour la Méditerranée constituent le cadre approprié pour mettre au point une Stratégie régionale de développement durable,
- Notant avec satisfaction le fait que, dans les conclusions de la septième Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des affaires étrangères, il a été reconnu que la SMDD deviendrait un moyen important d'intégrer le développement durable à toutes les activités du Partenariat euro-méditerranéen,
- Convaincus que l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de développement durable aux échelons régional et national sont nécessaires pour promouvoir l'équité et une prospérité partagée,
- Reconnaisant l'importance de l'approche intégrée et de l'approche participative pendant tout le processus de préparation et de mise en oeuvre des stratégies de développement durable, ainsi que de l'accès à l'information et d'une communication dynamique,
- Soulignant que les spécificités méditerranéennes exigent qu'une attention plus soutenue soit accordée aux piliers économique, social et environnemental ainsi qu'aux dimensions culturelles et de gouvernance du développement durable dans le contexte de la solidarité régionale,
- Conscients de ce que la promotion du développement durable et la protection de l'environnement appellent une coopération plus efficace entre les secteurs public et privé ainsi qu'avec et entre les institutions multilatérales et les principaux groupes, et avec la participation des ONG et des collectivités locales,

- Soulignant l'importance stratégique des quatre principaux objectifs qui structurent la SMDD,
- Préoccupés par l'inégalité du développement et le fossé technologique qui existent entre les pays méditerranéens, ainsi que par les contraintes financières et la nécessité de stimuler le dynamisme des entreprises,
- Soulignant le besoin pour les stratégies de développement durable de contribuer au développement économique en renforçant les atouts méditerranéens, de réduire les disparités sociales grâce à la réalisation des OMD, de transformer les modes de production et de consommation non viables, d'assurer la gestion durable des ressources naturelles et d'améliorer la gouvernance aux échelons local, national et régional,

Sont convenus de ce qui suit:

- De sérieuses réformes des institutions et des politiques ainsi que la promotion efficace d'une culture de changement seront nécessaires pour pouvoir mener à bien les stratégies de développement durable,
- La mise en oeuvre de choix politiques et de mesures concrètes liés aux domaines d'action prioritaires devrait répondre à l'initiative interne et être intégrée aux Stratégies nationales de développement durable (SNDD) ou aux plans nationaux de développement,
- Les Parties contractantes ont pour rôle principal et responsabilité primordiale de fournir des informations pertinentes et d'accès facile, de promouvoir la création d'environnements propices caractérisés par une meilleure gouvernance et une participation active de toutes les parties prenantes, et de mettre en place des cadres et des mesures de réglementation adéquats,
- Les initiatives appropriées prises par les Parties contractantes pour contribuer à la réalisation des objectifs et des orientations de la SMDD et pour mettre en oeuvre les mesures connexes devraient être appuyées par la communauté internationale, en particulier par les institutions régionales, par le biais d'une coopération régionale rationalisée, d'un système commercial multilatéral équitable et d'une libéralisation positive des échanges,
- Les efforts déployés par les gouvernements et par les acteurs régionaux pour mettre en oeuvre la SMDD aux échelons régional et national devraient être appuyés par une mobilisation et un apport appropriés de ressources financières, en tirant parti des possibilités d'allègement de la dette et d'une reconversion novatrice vers des actions allant dans le sens du développement durable, des partenariats publics-publics et publics-privés, de la coopération technologique et du développement des capacités ainsi que du développement de la connaissance grâce à des programmes adéquats de recherche-développement,

Invitent les Parties contractantes, leurs partenaires, les acteurs concernés et les institutions de financement, selon le cas:

- À adopter la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) ;
- À élaborer ou mettre à jour les SNDD respectives, compte dûment tenu des objectifs, orientations et mesures proposées dans ces stratégies ainsi que dans les plans de développement et les mesures connexes,
- À intégrer les principes du développement durable, en particulier grâce à une révision adéquate des cadres juridiques, et à fournir les moyens humains, techniques et financiers appropriés pour la mise en oeuvre de la SMDD et des SNDD,
- À appuyer la mise en oeuvre des Stratégies régionales et nationales,
- À manifester clairement leurs engagements en ce qui concerne la mise en oeuvre de la SMDD par le biais de projets spécifiques aux échelons régional, sous-régional, national et local ainsi que d'initiatives de partenariat pertinentes,
- À promouvoir un mécanisme interactif de consultation et des campagnes de sensibilisation, pour assurer une plus large appropriation et un appui politique plus solide,
- À s'assurer du rôle de la société civile dans la mise en oeuvre de la SMDD et des SNDD.
- À évaluer les progrès de la mise en oeuvre de la SMDD aux échelons régional et national, en utilisant la série d'indicateurs, à l'expiration d'une période de six ans au plus tard ainsi qu'à prendre toutes les mesures et initiatives nécessaires pour mettre à jour leurs stratégies et améliorer leur mise en oeuvre.

Annexe III

Programme de travail de la CMDD

Au cours des dix dernières années, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a traité les thèmes prioritaires suivants sur la base d'activités correspondant à certains des besoins primordiaux de la région méditerranéenne:

- Gestion durable des zones côtières
- Gestion de la demande en eau
- Indicateurs pour le développement durable
- Tourisme durable
- Information, sensibilisation, éducation environnementale et participation du public
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen
- Industrie et développement durable
- Gestion du développement urbain.

Pour chacun de ces thèmes prioritaires, des groupes de travail ont été constitués, avec l'appui des composantes du PAM avant tout; des ensembles respectifs de recommandations et de propositions d'action ont été établis et soumis aux réunions des Parties contractantes qui, dans l'ensemble, les ont adoptés en y apportant dans certains cas des modifications mineures.

Ainsi, compte tenu de son importance, il a été convenu de travailler sur le thème "Financement et coopération pour le développement durable", pour lequel un groupe de travail a été créé, ce qui a débouché sur une analyse approfondie assortie d'une série de propositions.

En outre, à la suite de l'application, par les composantes concernées du PAM, de certaines des recommandations comme celles ayant trait aux thèmes "eau", "gestion côtière", "industrie" et "indicateurs", les membres de la CMDD sont convenus que, jusqu'à ce qu'un nouveau programme de travail soit défini, les thèmes suivants pourraient être abordés sans que, à ce stade, des groupes de travail spécifiques soient nécessairement mis sur pied; il s'agissait des thèmes:

- Gestion et gouvernance locales
- Agriculture et développement rural
- Gestion des déchets
- Gestion et prévention des risques naturels.

De fait, des progrès ont été réalisés à propos des deux premiers thèmes, par le CAR/PAP et le CAR/PB respectivement. Ces thèmes devraient être pris en compte dans le cadre du nouveau programme de travail de la CMDD.

À la suite des propositions de la CMDD et en application d'une décision des Parties contractantes, une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) a été élaborée. La Stratégie expose les principaux besoins et défis de la région, elle identifie quatre grands objectifs et ensembles d'actions à réaliser dans les sept domaines d'action prioritaires suivants:

- Meilleure gestion des ressources et de la demande en eau
- Meilleure gestion de l'énergie et atténuation des effets du changement climatique
- Mobilité durable par une gestion appropriée des transports
- Tourisme durable en tant que secteur économique porteur

- Agriculture de qualité et développement rural durable
- Développement urbain durable
- Gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

Dans le programme de travail pluriannuel de la CMDD, il est dûment tenu compte des objectifs/orientations et actions pour les sept domaines d'action prioritaires interdépendants de la SMDD, des objectifs du Millénaire pour le développement, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, du programme de travail de la CDD-ONU et de leur adaptation au contexte méditerranéen.

Le programme de travail pluriannuel de la CDD-ONU est le suivant:

<i>Cycle</i>	<i>Groupe thématique</i>
2004/2005	Eau; assainissement; établissements humains
2006/2007	Énergie; développement industriel; changement climatique
2008/2009	Agriculture; développement rural; désertification
2010/2011	Transports; gestion des déchets; consommation et production
2012/2013	Biodiversité; biotechnologie; tourisme; montagnes
2014/2015	Ressources marines
2016/2017	Évaluation de la mise en œuvre

Le nouveau programme de travail thématique de la CMDD couvrira les six prochaines années, sur la base de cycles de deux années, dont chacun est centré sur des groupes thématiques de questions sélectionnées issues de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, tels que spécifiés dans les tableaux ci-dessous.

Dans chaque cycle, les groupes thématiques de questions seront traités de manière intégrée, en tenant compte des défis multiples, y compris ceux se rapportant à l'environnement et à la culture, mais aussi aux problématiques sociales et économiques, et enfin à la mondialisation, la coopération et la gouvernance régionales.

Comme pour le programme de travail de la CDD-ONU, la CMDD fonctionnera sur la base de "cycles d'application" de deux années, soit une année consacrée à l'"examen" et l'autre aux "politiques". Lors de la première année "Examen" du cycle seront évalués les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du développement durable et seront identifiés les contraintes, les obstacles et les barrières rencontrés. Lors de la seconde année "Politiques" du cycle seront définies les mesures politiques en vue d'accélérer la réalisation et de mobiliser les moyens d'action nécessaires pour surmonter ces contraintes, obstacles et barrières.

Cependant, s'agissant des questions pour lesquelles le PAM et ses partenaires ont déjà amassé suffisamment de connaissances analytiques - comme pour l'eau, la pollution marine et la gestion du littoral -, la première année du cycle pourrait être immédiatement consacrée aux questions politiques et la seconde année se concentrer sur des actions pilotes.

Il s'agit d'envisager chaque question dans le cadre général de la SMDD et de manière intégrée, en tenant dûment compte aussi des questions transversales tout au long des années d'examen et d'élaboration de politiques. Ces questions transversales, telles qu'indiquées dans la dernière colonne des tableaux ci-dessous, concernent avant tout la gouvernance, les mécanismes et les moyens de mise en œuvre, ainsi que l'information, la communication, l'éducation et les processus participatifs.

Il est proposé d'avoir 4 questions thématiques par exercice biennal (jusqu'à 6 en 2006/2007 de manière à permettre la préparation du bilan général de la SMDD en 2010/11), qui pourraient être traitées comme suit. Les composantes concernées du PAM seraient les centres chefs de file avec les membres intéressés des groupes partenaires de la CMDD (gouvernements nationaux, autorités locales, ONG et acteurs socio-économiques) et les autres programmes/centres régionaux. En cas de besoin, des groupes de travail ad hoc pourraient être créés, avec des mandats clairs et des délais limités, après consultation du Comité directeur de la CMDD. Le CAR/TDE sera pleinement associé aux questions transversales liées à l'information et à la communication, conformément aux nouvelles tâches devant être approuvées par la Quatorzième réunion des Parties contractantes.

Enfin, il est important de noter que le travail de la CMDD ne consiste pas seulement en son programme thématique. En effet, par-delà son rôle de coordination et de soutien aux activités des groupes de travail thématiques et des centres supports respectifs, le Secrétariat a incité les pays et les O.N.G. à préparer des brochures dans diverses langues sur les politiques et les institutions de développement durable, par une approche participative, fournissant à cet effet des conseils ainsi qu'une assistance technique et financière.

Un bilan stratégique pour le développement durable dans la Région Méditerranéenne a été entreprise en 1999-2000, aboutissant à la déclaration méditerranéenne pour le Sommet mondial pour le développement durable (WSSD). Peu après le Sommet mondial, le Secrétariat a lancé le processus préparatoire pour une Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable; ce processus a inclus plusieurs sessions de travail et ateliers qui ont conduit à la préparation de la "Vision", des "Orientations Cadre", des Notes Thématiques Stratégiques de Développement Durable dans la Région Méditerranéenne et finalement du rapport de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable. Tout au long de ce processus, le Secrétariat a encouragé et, le cas échéant, fourni un appui pour des consultations multi-acteurs nationales ainsi que pour les O.N.G. Par ailleurs, un bilan régional des stratégies nationales a été entrepris et un soutien technique et financier a été étendu à plusieurs pays pour la préparation de Stratégies Nationales pour le Développement Durable.

Par conséquent, le Secrétariat continuera à entreprendre une série de tâches spécifiques en plus des fonctions de Secrétariat et de la coordination du programme de travail thématique. Celles-ci comprendraient les fonctions suivantes:

- ✓ Organiser et servir les réunions de la CMDD et de son comité directeur, ainsi que les principaux ateliers régionaux;
- ✓ Communiquer au sujet des activités et des résultats de la CMDD, aux niveaux national, régional et mondial;
- ✓ Informer au sujet des initiatives de partenariats pertinentes pour la SMDD et la Méditerranée;
- ✓ Entreprendre des Bilans et Évaluations Régionales sur les progrès et les accomplissements en termes de Développement Durable;
- ✓ Suivre la mise en œuvre des recommandations et des propositions d'actions de la CMDD;
- ✓ Inciter et fournir une assistance technique et financière aux pays et aux groupes majeurs pour, le cas échéant, la sensibilisation, les consultations multi-acteurs, les publications et la préparation de SNDDs;
- ✓ Mobilisation de fonds additionnels pour les activités de la CMDD.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – GENERAL/COORDINATION					
Cycle	Activités du Secrétariat	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Composantes du PAM et centres supports potentiels	Questions transversales
2005/ 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination • Information et Communication • Bilans et évaluations régionaux • Soutien aux pays et aux partenaires • Suivi des recommandations de la CMDD 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et servir les réunions et les ateliers de la CMDD • Bilan et évaluation régional des SNDDs • Inciter et soutenir les pays et les partenaires • Suivre le soutien à et la mise en oeuvre de la SMDD • Améliorer la visibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et servir la 11eme réunion de la CMDD et la réunion du Comité directeur • Finaliser et publier le bilan régional • Fournir une assistance technique et financière pour au moins 2 pays pour la préparation de SNDD • Organiser un atelier régional sur les SNDDs • Suivre et inciter le processus de consultation pour appui à la SMDD et engagements par les Parties et Partenaires • Publier le rapport de la SMDD ainsi que des tirés à part 	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat (Unité MED) • Composantes du PAM concernées • Metap • Autres Partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche et partenariat: <ul style="list-style-type: none"> - Approche intégrée - Approche participative - Gouvernance - Société civile, ONG & et secteur privé • Moyens: <ul style="list-style-type: none"> - Éducation - Ressources publiques et privées - Coopération internationale - Ressources liées aux taxes - Reconversion de la dette - Moyens financiers innovants - Transfert et acquisition de technologies - Recherche & développement - Formation et renforcement des capacités • Mise en œuvre et suivi: <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs - Information, communication et sensibilisation - Actions pilotes - Projets et actions en partenariat
2006/ 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination • Information et Communication • Soutien aux pays et aux partenaires • Suivi des recommandations de la CMDD 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et servir les réunions et les ateliers de la CMDD • Inciter et soutenir les pays et les partenaires • Suivre le soutien à et la mise en oeuvre de la SMDD • Améliorer la visibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et servir la 12eme réunion de la CMDD et la réunion du Comité directeur • Fournir une assistance technique et financière pour au moins 2 pays pour la préparation de SNDD • Suivre la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux national et régional • Organiser l'information et des campagnes de sensibilisation sur les activités de la CMDD en général et sur la mise en œuvre/suivi de la SMDD en particulier 	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat (Unité MED) • Composantes du PAM concernées • Metap • Autres Partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et suivi: <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs - Information, communication et sensibilisation - Actions pilotes - Projets et actions en partenariat

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD –THEMES					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Composantes du PAM et centres supports potentiels	Questions transversales
2005/2006	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabiliser la gestion de la demande en eau • Gestion intégrée des ressources en eau • Accès à l'eau et à l'assainissement • Promouvoir la gouvernance de la gestion de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD • Appliquer des techniques économes en eau dans l'irrigation et impliquant aussi l'industrie et le tourisme • Instaurer des systèmes appropriés de tarification/fiscalité • Réduire les pertes qui ne sont pas inévitables 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PB • Unité MED • MEDPOL • IME • CAR/PP • CAR/TDE Autres partenaires à identifier 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche et partenariat: <ul style="list-style-type: none"> - Approche intégrée - Approche participative - Gouvernance - Société civile, ONG & et secteur privé • Moyens: <ul style="list-style-type: none"> - Éducation - Ressources publiques et privées - Coopération internationale - Ressources liées aux taxes - Reconversion de la dette - Moyens financiers innovants - Transfert et acquisition de technologies - Recherche & développement - Formation et renforcement des capacités • Mise en œuvre et suivi: <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs - Information, communication et sensibilisation - Actions pilotes - Projets et actions en partenariat
	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie et changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des politiques d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables • Accès à l'électricité • Appuyer l'application du Protocole de Kyoto • S'adapter au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer des objectifs globaux et sectoriels pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans les SNDD • Rationaliser le concept d'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales • Élaborer des plans pour anticiper les risques et adapter les zones de la Méditerranée au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PB • MEDREP • Unité MED • OME • CAR/PP • CAR/TDE • Autres partenaires à identifier 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution marine par les navires 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir et combattre la pollution marine par les navires • Éliminer la pollution opérationnelle par les navires 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les objectifs spécifiques pertinents de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires, selon le calendrier convenu à cet effet. • augmentation de l'aide et appui à l'application de la stratégie de la part de l'UE 	<ul style="list-style-type: none"> • REMPEC • Unité MED • CAR/TDE • Autres partenaires à identifier 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion intégrée des zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion et le développement équilibrés et intégrés des zones côtières • Garantir à tous un accès sans entrave à la côte • Préserver, renforcer ou réhabiliter le patrimoine côtier • Éviter une urbanisation linéaire et continue • Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux risques naturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la mise en œuvre de recommandations précédentes de la CMDD • Renforcer les dispositifs et capacités pour leur application • Promouvoir des législations, mécanismes et outils de GIZC dans les pays qui n'en possèdent pas encore • Évaluer la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels et technologiques, interdire les constructions dans les zones à haut risque et intégrer la prévention des risques dans les plans de développement urbains 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PAP • Unité MED • CAR/TDE • Autres partenaires à identifier 	

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – THEMES					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2006/2007	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabiliser la gestion de la demande en eau • Gestion intégrée des ressources en eau • Accès à l'eau et à l'assainissement • Promouvoir la gouvernance de la gestion de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD • Appliquer des techniques économes en eau dans l'irrigation et impliquant aussi l'industrie et le tourisme • Instaurer des systèmes appropriés de tarification/fiscalité • Réduire les pertes qui ne sont pas inévitables 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PB • Unité MED • MEDPOL • IME • CAR/PP • CAR/TDE Autres partenaires à identifier	<ul style="list-style-type: none"> • Approche et partenariat: <ul style="list-style-type: none"> - Approche intégrée - Approche participative - Gouvernance - Société civile, ONG & et secteur privé • Moyens: <ul style="list-style-type: none"> - Éducation - Ressources publiques et privées - Coopération internationale - Ressources liées aux taxes - Reconversion de la dette - Moyens financiers innovants - Transfert et acquisition de technologies - Recherche & développement - Formation et renforcement des capacités
	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie et changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des politiques d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables • Accès à l'électricité • Appuyer l'application du Protocole de Kyoto • S'adapter au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer des objectifs globaux et sectoriels pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans les SNDD • Rationaliser le concept d'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales • Élaborer des plans pour anticiper les risques et adapter les zones de la Méditerranée au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PB • Unité MED • MEDREP • OME • CAR/PP • CAR/TDE Autres partenaires à identifier	
	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution marine par les navires 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir et combattre la pollution marine par les navires • Éliminer la pollution opérationnelle par les navires 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les objectifs spécifiques pertinents de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires, selon le calendrier convenu à cet effet. • augmentation de l'aide et appui à l'application de la stratégie de la part de l'UE 	<ul style="list-style-type: none"> • REMPEC • Unité MED • CAR/TDE Autres partenaires à identifier	
	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion intégrée des zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion et le développement équilibrés et intégrés des zones côtières • Garantir à tous un accès sans entrave à la côte • Préserver, renforcer ou réhabiliter le patrimoine côtier • Éviter une urbanisation linéaire et continue • Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux risques naturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD • Renforcer les dispositifs et capacités pour leur application • Promouvoir des législations, mécanismes et outils de GIZC dans les pays qui n'en possèdent pas encore • Évaluer la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels et technologiques, interdire les constructions dans les zones à haut risque et intégrer la prévention des risques dans les plans de développement urbains 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PAP • Unité MED • CAR/TDE Autres partenaires à identifier	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et suivi: <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs - Information, communication et sensibilisation - Actions pilotes - Projets et actions en partenariat

2006/2007	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture de qualité & développement rural durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Libéralisation maîtrisée et promotion de produits méditerranéens de qualité • Promouvoir une agriculture productive et raisonnée • Améliorer le développement rural et la gouvernance locale • Promouvoir la gestion durable des zones rurales et du milieu naturel de la Méditerranée 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une politique régionale pour renforcer la reconnaissance de la qualité des produits agricoles traditionnels de la Méditerranée • Appliquer dans les pays en développement des politiques agricoles visant à rationaliser les structures agricoles • Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des collectivités locales et des acteurs locaux • Réduire les impacts de la désertification 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PB • Unité MED • CAR/TDE • CIHEAM • FAO <p>Autres partenaires à identifier</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les effets territoriaux et environnementaux dommageables du tourisme • Promouvoir l'aménagement d'installations touristiques durables et accroître la valeur ajoutée du tourisme pour les collectivités locales • Améliorer la gouvernance en vue d'un tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD • Promouvoir une répartition plus équilibrée des touristes entre les destinations et sur l'ensemble de l'année • Développer la formule du "tourisme payback" • Explorer la possibilité d'appliquer des systèmes de taxation sur la base du transport (maritime et aérien) 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PB • Unité MED • CAR/PAP • CAR/TDE • Autres partenaires à identifier 	

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – THEMES					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2007/2008	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture de qualité & développement rural durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Libéralisation maîtrisée et promotion de produits méditerranéens de qualité • Promouvoir une agriculture productive et raisonnée • Améliorer le développement rural et la gouvernance locale • Promouvoir la gestion durable des zones rurales et du milieu naturel de la Méditerranée 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une politique régionale pour renforcer la reconnaissance de la qualité des produits agricoles traditionnels de la Méditerranée • Appliquer dans les pays en développement des politiques agricoles visant à rationaliser les structures agricoles • Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des collectivités locales et des acteurs locaux • Réduire les impacts de la désertification 	<ul style="list-style-type: none"> • BP/RAC • Unité MED • CAR/TDE • CIHEAM • FAO • Autres partenaires à identifier 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche et partenariat: - Approche intégrée - Approche participative - Gouvernance - Société civile, ONG & et secteur privé
	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les effets territoriaux et environnementaux dommageables du tourisme • Promouvoir l'aménagement d'installations touristiques durables et accroître la valeur ajoutée du tourisme pour les collectivités locales • Améliorer la gouvernance en vue d'un tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD • Promouvoir une répartition plus équilibrée des touristes entre les destinations et sur l'ensemble de l'année • Développer la formule du " tourisme payback" (à contribution volontaire pour l'environnement) • Explorer la possibilité d'appliquer des systèmes de taxation sur la base du transport (maritime et aérien) 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PB • Unité MED • CAR/PAP • CAR/TDE • Autres partenaires à identifier 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens: - Éducation - Ressources publiques et privées - Coopération internationale - Ressources liées aux taxes - Reconversion de la dette - Moyens financiers innovants
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution marine: Protocole "tellurique" 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir et réduire la pollution d'origine terrestre en réalisant les objectifs du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, adopté en 1997 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre • Réduire les polluants provenant de sources industrielles • Équiper toutes les villes côtières de systèmes de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides 	<ul style="list-style-type: none"> • MEDPOL • Unité MED • CAR/PP • CAR/TDE • Autres partenaires à identifier 	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert et acquisition de technologies - Recherche-développement - Formation et renforcement des capacités

<p>2007/2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les pertes de biodiversité marine et côtière dans la région méditerranéenne • Intégrer les pêcheries méditerranéennes dans un système de gestion très complet à base écosystémique • Restaurer les stocks de poisson épuisés, réglementer le développement de l'aquaculture de manière à réduire au minimum ses impacts sur l'environnement et la diversité biologique marine et côtière ainsi que les conflits avec d'autres utilisations des zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et compléter le réseau d'aires protégées marines et côtières • Promouvoir la création de nouvelles générations d'aires protégées • Créer aux moins 30 ASPIM d'ici à la fin de 2012 • Assurer la coordination et la synergie des activités menées par les organisations et réseaux internationaux • Encourager dans la pêche et l'aquaculture les bonnes pratiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière. 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/ASP • Unité MED • CAR/TDE • UICN • Autres partenaires à identifier 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et suivi: - Indicateurs - Information, communication et sensibilisation - Actions pilotes - Projets et actions en partenariat
------------------	---	---	---	--	--

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – THEMES					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2008/2009	<ul style="list-style-type: none"> • Développement urbain durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et planifier la croissance urbaine escomptée • Renforcer la valeur du patrimoine des villes méditerranéennes • Améliorer la qualité de la vie et réduire les inégalités • Améliorer la gouvernance urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD • Promouvoir un aménagement de l'espace articulant des politiques de planification des transports • Promouvoir au plan international l'identité des villes méditerranéennes • Promouvoir des transports urbains durables • Multiplier les occasions d'intervention politique au niveau urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PAP • Unité MED • MEDCITÉS • CAR/PB • CAR/TDE • Autres partenaires à identifier 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche et partenariat: - Approche intégrée - Approche participative - Gouvernance - Société civile, ONG & et secteur privé
	<ul style="list-style-type: none"> • Transports durables 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les systèmes de transport euro-méditerranéens • Améliorer l'intégration des transports par route, par rail et par mer • Découplage de la croissance des transports et de la croissance du PIB 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un cadre de transports euro-méditerranéens durables • Appuyer des politiques d'investissement et d'incitation visant à stabiliser ou à réduire la part du transport routier et à promouvoir des systèmes de transport alternatifs • Réduire la congestion et la pollution du trafic urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PB • Unité MED • CAR/TDE • REMPEC • Autres partenaires à identifier 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens: - Éducation - Ressources publiques et privées - Coopération internationale - Ressources liées aux taxes - Reconversion de la dette - Moyens financiers innovants - Transfert et acquisition de technologies - Recherche-
	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution marine: Protocole "tellurique" 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir et réduire la pollution d'origine terrestre en réalisant les objectifs du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due a des activités menées à terre, adopté en 1997 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre • Réduire les polluants provenant de sources industrielles • Équiper toutes les villes côtières de systèmes de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides 	<ul style="list-style-type: none"> • MED POL • Unité MED • CAR/PP • CAR/TDE • Autres partenaires à identifier 	

<p>2008/2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les pertes de biodiversité marine et côtière dans la région méditerranéenne • Intégrer les pêcheries méditerranéennes dans un système de gestion très complet à base écosystémique • Restaurer les stocks de poisson surexploités, réglementer le développement de l'aquaculture de manière à réduire au minimum ses impacts sur l'environnement et la diversité biologique marine et côtière ainsi que les conflits avec d'autres utilisations des zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et compléter le réseau d'aires protégées marines et côtières • Promouvoir la création de nouvelles générations d'aires protégées • Créer aux moins 30 ASPIM d'ici à la fin de 2012 • Assurer la coordination et la synergie des activités menées par les organisations et réseaux internationaux • Encourager dans la pêche et l'aquaculture les bonnes pratiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière. 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/ASP • Unité MED • CAR/TDE • IUCN • Autres partenaires à identifier 	<p>développement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation et renforcement des capacités <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et suivi: - Indicateurs - Information, communication et sensibilisation - Actions pilotes - Projets et actions en partenariat
------------------	---	--	---	--	---

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – THEMES					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2009/2010	<ul style="list-style-type: none"> • Développement urbain durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et planifier la croissance urbaine escomptée • Renforcer la valeur du patrimoine des villes méditerranéennes • Améliorer la qualité de la vie et réduire les inégalités • Améliorer la gouvernance urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'examen de la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD • Promouvoir un aménagement de l'espace articulant des politiques de planification des transports • Promouvoir au plan international l'identité des villes méditerranéennes • Promouvoir des transports urbains durables • Multiplier les occasions d'intervention politique au niveau urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PAP • Unité MED • MEDCITÉS • CAR/PB • CAR/TDE • Autres partenaires à identifier 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche et partenariat: <ul style="list-style-type: none"> - Approche intégrée - Approche participative - Gouvernance - Société civile, ONG & et secteur privé
	<ul style="list-style-type: none"> • Transports durables 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les systèmes de transport euro-méditerranéens • Améliorer l'intégration des transports par route, par rail et par mer • Découplage de la croissance des transports et de la croissance du PIB 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un cadre de transports euro-méditerranéens durables • Appuyer des politiques d'investissement et d'incitation visant à stabiliser ou à réduire la part du transport routier et à promouvoir des systèmes de transport alternatifs • Réduire la congestion et la pollution du trafic urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PB • Unité MED • REMPEC • CAR/TDE • Autres partenaires à identifier 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens: <ul style="list-style-type: none"> - Éducation - Ressources publiques et privées - Coopération internationale - Ressources liées aux taxes - Reconversion de la dette - Moyens financiers innovants - Transfert et acquisition de technologies - Recherche-développement
	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie et changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des politiques d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables • Accès à l'électricité • Appuyer l'application du Protocole de Kyoto • S'adapter au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les acteurs économiques et les consommateurs domestiques à adopter des habitudes et approches économes en énergie • Encourager les mécanismes/ réglementations économiques destinées à promouvoir les énergies renouvelables • Appuyer les investissements visant à améliorer l'accès à l'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> • MEDREP • Unité MED • OME • CAR/PB • CAR/PP • CAR/TDE • Autres partenaires à identifier 	

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – THEMES					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2009/2010	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion intégrée des zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion et le développement équilibrés et intégrés des zones côtières • Garantir à tous un accès sans entrave à la côte • Préserver, renforcer ou réhabiliter le patrimoine côtier • Éviter une urbanisation linéaire et continue • Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux risques naturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la mise en œuvre de recommandations précédentes de la CMDD • Renforcer les dispositifs et capacités pour leur application • Promouvoir des législations, mécanismes et outils de GIZC dans les pays qui n'en possèdent pas encore • Évaluer la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels et technologiques, interdire les constructions dans les zones à haut risque et intégrer la prévention des risques dans les plans de développement urbains 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PAP • Unité MED • Autres partenaires à identifier 	<p>développement - Formation et renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et suivi: - Indicateurs - Information, communication et sensibilisation - Actions pilotes - Projets et actions en partenariat

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD					
Cycle	Groupe thématique	Objectifs/Orientations	Actions proposées	Centres supports potentiels	Questions transversales
2010/2011					

BILAN GÉNÉRAL DE LA SMDD

ORDRE DU JOUR
DIXIÈME RÉUNION DE LA CMDD, ATHÈNES, 20-22 JUIN 2005

	Lundi 20 juin	Mardi 21 juin	Mercredi 22 juin
8h30-9h	Inscription des participants		
9h-11h	S1. Ouverture: <ul style="list-style-type: none"> • Élection du Comité directeur; • Ordre du jour et organisation des travaux de la réunion ; • Brève présentation du rapport d'activité de la CMDD; • Introduction à la SMDD: processus préparatoire et présentation générale du projet de rapport; • Débat 	S5. <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et examen de la partie 3: Mobiliser les acteurs, mettre en œuvre la Stratégie et suivre l'avancement 	S9. Autres questions relatives aux activités de la CMDD et adoption du rapport
11h -11h30	Pause café		
11h30-13h	S2. <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et examen de la partie 1: Vers un développement durable dans la région méditerranéenne 	S6. <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs pour la SMDD: débat et sélection 	S10. Adoption du rapport Conclusions et clôture de la réunion
13h –14h30	Pause déjeuner		
14h30-16h30	S3. <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et examen de la partie 2: Progresser dans sept domaines d'action prioritaires 	S7. <ul style="list-style-type: none"> • Programme de travail de la CMDD: Proposition de programme concordant avec les objectifs de la SMDD 	
16h30-17h	Pause café		
17h-18h30	S4. (Suite) <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et examen de la partie 2: Progresser dans sept domaines d'action prioritaires 	S8. <ul style="list-style-type: none"> • "Charte d'Athènes sur la SMDD" 	

Annexe V
LIST OF PARTICIPANTS

10th meeting of the MCSD, Athens, 20-22 June 2005

MCSD MEMBERS

ALBANIA**MS. GENTIANA HASKO**

Director for Foreign Relations
and Communication
Ministry of Environment
Rruga e Duresit, no.27, Tirana, Albania
Tel:3 55 4 270622
Fax:355 4 270 627
Email: ghasko@yahoo.com

ALGERIA**MR. DJAMEL ECHIRK**

Inspecteur Général de l'Environnement
Ministère de l'aménagement du territoire et de
l'environnement
47 rue Mohamed Douar, Belouizdad,
Algiers, Algeria
Tel: 213 21 434190 / 432858
Fax: 213 21 434190
E-mail : djamelechirk@msn.com

BOSNIA & HERZEGOVINA**MR. TARIK KUPUSOVIC**

Special Advisor to the Minister
Ministry of Physical Planning and Environment
Hydro Engineering Institute
Box 405, S. Tomica ,1
71000 Sarajevo, Bosnia and Herzegovina
Tel/Fax: 387 33 207949
Fax: 387 33 212 466
Email: map.office@heis.com.ba
E-mail: tarik.kupusovic@heis.com.ba

CROATIA**MS. SANDRA TROSELJ-STANISIC**

Advisor
Ministry of Environmental Protection,
Physical Planning and Construction
Uzarska ulica 2/l, 51000 Rijeka, Croatia
Tel: 385 51 213499
Fax: 385 51 214324
Email: sandra.troselj-stanistic@mzopu.hr

CYPRUS**MR NICOS GEORGIADES**

Director, Environment Service
Ministry of Agriculture, Natural Resources
and Environment
17 Taghmatarhou Poulίου, Ayios Andreas
1411 Nicosia, Cyprus
Tel: 357 22303883
Fax: 357 22774945
E-mail: ngeorgiades@environment.moa.gov.cy

EGYPT**MR. GEORGE TAWFIK KONDOS**

Senior Advisor to the Minister
Ministry of Environment
30 El Zyrae Road, Maadi, Cairo, Egypt
Tel: 202 52 66 180 / 6358048
Fax: 202 52 56 454
Email: georges_kondos@hotmail.com

EUROPEAN COMMISSION**MR. GEORGES STRONGYLIS**

Coordinator of Mediterranean Files
EC-Environment D.G., DG ENV. E3
Avenue Nouvelle 41,
B-1040 Brussels, Belgium
Tel: 322 2968745
Fax: 322 2994123
E-mail: George.strongylis@cec.eu.int

MR. SERGE ANTOINE

Délégué de la France à la CMDD
10, rue de la Fontaine
91570 Bièvres, France
Tel : 33 1 69412056
Fax : 33 1 69855233
Email:as.antoine@wanadoo.fr

FRIENDS OF THE EARTH/MED NET**MR. EUGENE MALACHY CLANCY**

Coordinator
Friends of the Earth MedNet 15 rue Blanche
1050 Brussels, Belgium
Tel: 34965652932
E-mail: mednet@foeeurope.org

GREECE**MR. ALEXANDER LASCARATOS**

Professor of Oceanography
Department of Applied Physics University of Athens
(buildings-PHYS-V)
Panepistimioupolis
15784 Athens, Greece
Tel: 3021072766839 – 7276933
Fax: 302107295281
E-mail: alasc@oc.phys.uoa.gr

MS. MARIA PAPAIOANNOU

Expert, Department of International Relations
and EU Affairs
Ministry for Environment Physical Planning
and Public Works
15, Amaliados street, 115 23 Athens, Greece
Tel: 30210 6465762

Fax: 30210 6434470
E-mail: m.papaioannou@minenv.gr

MS. ANGELIKI PYTHOULA

Ministry for Environment Physical Planning
and Public Works
Patission 147, Athens, Greece
Tel: 30 210 8629952
Fax: 30 210 8647420
E-mail: a.pythoula@gdper.minenv.gr

ISRAEL

MS. GALIA BEN SHOHAM

Director, Division of Urban Environment
Ministry of the Environment
P.O.Box 34033 Jerusalem
Israel
Tel: 972 2 6495846
Fax: 972 2 6495893
E-mail: galia@environment.gov.il

ITALY

MS. MARIA DALLA COSTA

Head, International Relations Service APAT
Via Curtatone 3, Rome, Italy
Tel: 39 06 44442201 / 2107
Fax: 39 06 44442276
E-mail: dallacosta@apat.it

MS. ANGELICA CARNELOS

Advisor
Tel: 39 06 57228183
Fax :39 06 57228178
E mail : carnelos.angelica@minambiente.it

MR FRANCESCO PRESICCE

Advisor
Tel: 39 0657228162
Fax :39 06 57228178
E-mail: presicce.francesco@minambiente.it
Department for Environmental Research and
Development
Ministry for the Environment and Territory
Via C. Bavastro 174, 00147Rome, Italy

LEBANON

MS. SANA SAIRAWAN

Chief of Planning and Programs Service
Ministry of Environment- Lebanon
Down town- Lazarieh Bldg -
P.O.Box 11-2727, Beirut, Lebanon
Tel: 961 1 976514 / 976555 ext: 450
Fax: 961 1 976530
Email: s.sairawan@moe.gov.lb

MALTA

MS. MARGUERITE CAMILLERI

Policy Coordinator Manager
Director General's Office
Malta Environment and Planning Authority (MEPA)
St. Francis Ravelin street
Marsa ,Floriana CMR01 Malta
Tel: 356 2290 1529, 2290 0000
Fax: 356 2290 2295
E-mail: marguerite.camilleri@mepa.org.mt

**MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR
ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**

MR. MICHAEL SCULLOS

Chairman

MS. ANASTASIA RONIOTES

Programme Officer

12 Kyristou Street
105 56 Athens, Greece
Tel: 30210 3247267-3247490
Fax: 30210 3317127
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

MS. VANYA WALKER LEIGH

Advisor, MIO-ECSDE
13, Dun Mikiel Rua Street,
SLIEMA SLM 10, MALTA
Tel: 356 2133 09 24
Fax: 356 2333 1117
Email:vanyaluc@waldonet.net.mt

MEDCITIES

MR. JOAN PARPAL

Secrétaire Général, MedCités,
Mancomunitat de Municipis de l'Area,
Metropolitana de Barcelona, C/ 62, Núm. 16/18
Sector A, Zona Franca, 08040 Barcelona, Spain
Tel: 34-93-2234165, Fax:34-93-2234849
E-mail: desurb@amb.es

MR LEFTERIS EMBEDOKLIS

Municipal Town planner
Municipality of Larnaca
Athenon Avenue, Larnaca, Cyprus
P.O.Box 40059, 6300 Larnaca, Cyprus
Tel: 357 24653333 / 99637586
Fax: 357 24653384
E-mail: embedoklis@cytanet.com.cy
smands@cytanet.com.cy

MONACO**MR. PATRICK VAN KLAVEREN**

Délégué à l'Environnement International et Méditerranéen
Représentant Permanent de la Principauté auprès du PNUÉ, Ministère d'Etat
Place de Visitation, Monaco
Tel: 377 93 152122
Fax: 377 93 509591
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

MOROCCO**MR. ABDEL FETAH SAHIBI**

Chef de la Division de la Coopération Internationale
Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement
4 place Abou Baker Esseddik.
Avenue Fal Ould Amir-Agdal
Rabat, Maroc
Tel: 212-37-772662
Fax: 212-37-772640
E-mail: sahibi@minenv.gov.ma

MUNICIPALITY OF OMISALJ**MR ZORAN SKALA**

11 Prikeste, Croatia
Tel : 385 51 351774
Fax : 385 51 212436
E-mail: zoran.skala@pgz.hr

RAED-ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT**MR. YOUSSEF NOURI**

E.B. Member
Imb.76 Apt.12 Cite Romana
1068 Tunis, Tunisia
Tel: 216 98643916
E-mail: youssef.nouri@fls.rnu.tn

P.O. Box 2, Magles Elshaab,
Cairo, Egypt
Tel: 202 5161519- 202 5161245
Fax: 202 5162961
Email: aoye@link.net

SERBIA AND MONTENEGRO**MS. JELENA KNEZEVIC**

Advisor
Ministry of Environmental Protection and Physical Planning
Government of the Republic of Montenegro
Rimski TRG, B.B.
81000 Podgorica, Serbia and Montenegro
Tel: 38167255604 or 381 81 482313,
Fax: 381 81 234131
E-mail: jelenak@mn.yu

SLOVENIA**MR MITJA BRICELJ**

Undersecretary
Ministry for Environment and Physical Planning
48 Dunajska, SI-1000 Ljubljana
Slovenia
Tel: 386 1 4787384
Fax: 386 1 4787419
E-mail: mitja.bricelj@gov.si

TUNISIA**MR. ABDERRAHMANE GANNOUN**

Président, Directeur Général
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
12 rue du Cameroun-Belvédère
Tunis, Tunisie
Tel: 216 71 840221
Fax: 216 71 890032
Email: dg@anpe.nat.tn, dg.hpm@anpe.nat.tn

TURKEY**MR. IZAMETTIN EKER**

Chief of Division of Regional & and Bilateral Relations
Ministry of Environment and Forestry
Istanbul Cad. 98,
Iskitler Ankara, Turkey

Tel: 90 312 3842407
Fax: 90 312 3846083
E-mail: izameker@yahoo.com

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIATS
AND OTHER OBSERVERS**

**WORLD BANK/MEDITERRANEAN ENVIRONMENTAL
TECHNICAL ASSISTANCE-METAP**

MR. SHERIF ARIF

METAP Coordinator / Regional Environment
and Safeguard Advisor
Water, Environment, Social and Rural Development
The World Bank
Middle East and North Africa Region
1818 H. Street; NW, room H8-133
Washington DC 20433
United States of America
Tel: 1202 4737315
Fax: 1202 4771356
E-mail: sarif@worldbank.org

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT
ORGANIZATION – INTERNATIONAL CENTRE FOR
SCIENCE AND HIGH TECHNOLOGY (UNIDO-ICS)**

MR. LOUIS F. CASSAR

ICS Specialist for
Integrated Coastal Area Management programme
AREA Science Park, Bldg. L2
Padriciano 99
34012 Trieste, Italy
Tel.: +39-040-9228108
Fax: +39-040-9228136
E-mail: louis.cassar@ics.tireste.it
Louis.f.cassar@um.edu.mt

EUROPEAN ENVIRONMENTAL AGENCY

MR. RONAN UHEL

Head, Spatial Analysis
Konjens Nytorv 6,
1050 Copenhagen – K, Denmark
Tel: 45 33367130
Fax: 45 33367193
E-mail: ronan.uhel@eea.eu.int

**CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ETUDES
AGRONOMIQUES MEDITERRANEENNES
(CIHEAM –IAMB)**

MS. ANNARITA ANTONELLI

Tel: 39 080 4606318
Fax: 39 080 4606206
E-mail annarita@iamb.it

MR. BIAGIO DI TERLIZZI

Tel: 39 080 4606209
Fax: 39 080 4606210
E-mail: diterlizzi@iamb.it

Via Ceglie, 9
70010 Valenzano - Bari. Italy

**CENTRE FOR ENVIRONMENT & DEVELOPMENT FOR
THE ARAB REGION & EUROPE (CEDARE)**

MR. KHALED ABU ZEID

Water Resources Programme Director
2 ElHegaz Street, Heliopolis, Cairo, Egypt
P.O.Box 1057 Heliopolis Bahary
Tel: (202) 451-3921 / 2 / 3 / 4 Extension: 665
Fax: (202) 451-3918
E-mail: kabuzeid@cedare.org

MEDITERRANEAN WATER INSTITUTE (IME)

MR. MOHAMMED ENNABLI

President
Les Docks Atrium 10.3
10 Place de la Joliette
13002 Marseille, France
Tel: 33 491598777
Fax: 33 491598778

1 rue Malchus
2070 La Marsa

Tunis, Tunisie

Tel: 216 71 430215

Fax: 216 71 430934

E-mail: mohamed.ennabli@gnet.tn, info@ime-eau.org

WORLD WILDLIFE FUND -WWF

MR. PAOLO LOMBARDI

Director WWF Mediterranean Programme
Via Po 25/c.
00198 Rome, Italy
Tel: 39 06 84497381
Fax: 39 06 8413866
E-mail: plombardi@wwfmedpo.org

**THE MEDITERRANEAN WETLANDS INITIATIVE
THE MEDWET INITIATIVE, CONVENTION ON
WETLANDS (MEDWET)**

MS. ASPASIA DIMIZAS

MedWet Programme Development Officer
Kifissias & Lambraki Avenue, Villa Kazouli,
Athens, Greece
Tel : 302108089270
Fax : 30210 8089274
E-mail : aspasia@medwet.org. info@medwet.org

INTERNATIONAL OCEAN INSTITUTE

MR. CHARLES GALDIES

Programme Manager
International Ocean Institute - Headquarters
P.O. Box 3
Gzira GZR01, Malta
Tel: +356 21 346 528
Fax: +356 21 346 502
E-mail: ioihq@ioihq.org.mt

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN
SEA (REMPEC)****MS. LILIA KHODJET EL-KHIL**

Technical Officer
Manoel Island GZR 03
Malta
Tel: 356-21-337296/7/8
Fax: 356-21-339951
E-mail: lilia.khodjet@rempec.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN
(BP/RAC)****MR. GUILLAUME BENOIT**

Director
E-mail: gbenoit@planbleu.org

MR. STEPHANE QUEFELEC

Economist
Email: squefelec@planbleu.org

MR. PATRICE MIRAN

Programme Officer
E-mail : pmiran @planbleu.org

Plan Bleu, Centre d' Activité Regional
(PB/CAR)
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne, France
Tel: 33-4-92387130/33
Fax: 33-4-92387131
E-mail: planbleu@planbleu.org,

MR. GRIGORI LAZAREV

Consultant
245, vialle della Tecnica
00144 Rome, Italy
Tel: 39 06 59 10 703
Fax: 39 06 59 25 339
E-mail: g.lazarev@agora.it

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY
ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)****MR IVICA TRUMBIC**

Director
11 Kraj Sv. Ivana
21000 Split
Croatia
Tel: 385 21 340470
Fax: 385 21 340490
E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY
PROTECTED AREAS (SPA/RAC)****MS. ZEINEB BELKHIR**

Director
Boulevard Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex
Tunisia
Tel: 216 71 206 649 & 216 71 206 485
Fax: 216 71 206 490
E-mail: car-asp@rac-spa@org.tn
E-mail: zeineb.belkhir@rac-spa.org.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER
PRODUCTION (CP/RAC)****MR. ARMAND VILLAPLANA**

Director
c/Paris 184, 3rd floor
08036, Barcelona, Spain
Tel:34934151112
Fax:34932370286
E-mail:

**MAP SECRETARIAT FOR
100 MEDITERRANEAN HISTORIC SITES****MR. DANIEL DROCOURT**

Coordinator
Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille
10 ter square Belsunce, 13001 Marseille, France
Tel: 33 491 907874
Fax: 33 491 561461
E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr

COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN

MR. PAUL MIFSUD

Coordinator

Tel: 302107273101

E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

MR. ARAB HOBALLAH

Deputy Coordinator

Tel: 302107273126

E-mail: hoballah@unepmap.gr

MR. FOUAD ABOUSAMRA

Programme Officer

Tel: 302107273106

E-mail: fouad@unepmap.gr

MR. FREDERIC TEBOUL

Sustainable Development Officer

Tel: 302107273148

E-mail: frederic@unepmap.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens, Greece
Tel: 30210 7273100
Fax: 30210 7253196-7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr
www.unepmap.org